

Développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre

Document de projet

février 2008

version finale pour diffusion externe



Développé par :

AFD	Agence Française de Développement
APROCA	Association des Producteurs de Coton Africains,
DAGRIS	Développement des Agro-industries du Sud
HELVETAS	Association suisse pour la coopération internationale
MHF	Max Havelaar France
FLO	Fairtrade Labelling Organisations

SOMMAIRE

1. Résumé du projet financé par l'AFD	4
2. Instruction du projet	6
2.1. Identification du projet	6
2.2. Déroulement de l'étude de faisabilité et de l'instruction du projet par l'AFD	7
3. Le Secteur et les enjeux	9
3.1. Présentation et diagnostic du secteur	9
3.1.1. Le commerce équitable	9
3.1.2. Le coton équitable	10
3.1.3. Le coton biologique	11
3.2. Importance pour les pays de la sous-région	14
3.2.1. Le coton dans la sous-région	14
3.2.2. Justification pour investir dans le coton équitable et biologique	15
3.3. Politique du gouvernement de ces pays:	16
3.3.1. Politique sur le secteur coton	16
3.3.2. Engagement pour le commerce équitable et pour l'agriculture biologique	17
4. Rappel des activités dans le secteur et leçons à tirer	18
4.1. Appréciation des résultats obtenus et des difficultés rencontrées	18
4.1.1. Rappel des interventions de l'AFD et de l'aide française dans le secteur	18
4.1.2. Bilan du projet pilote « coton équitable » de la coopération française	19
4.1.3. Bilan des projets coton bio-équitable d'Helvetas	23
4.1.4. Un nouveau programme coordonné au niveau sous-régional pour répondre aux enjeux et défis de ces opportunités de marché	28
4.2. Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD	31
5. Le projet financé par l'AFD	32
5.1. Finalité	32
5.2. Objectifs spécifiques	32
5.3. Contenu du projet	32
5.3.1. Les composantes du projet	33
5.3.2. Description du dispositif et procédures de suivi-évaluation du projet	36
5.4. Réalisations attendues	37
5.5. Intervenants et mode opératoire	39
5.5.1. Montage institutionnel et rôle des acteurs	39
5.5.2. Marchés et contractualisation	44
5.6. Coût du projet et plan de financement	45
6. Évaluation des effets et impacts du projet	47
6.1. Aspects techniques, commerciaux et financiers	47
6.1.1. Aspects techniques	47
6.1.2. Aspects commerciaux	47
6.1.3. Rentabilité financière du projet	47
6.2. Impact économique du projet	48
6.3. Impact environnemental et social du projet	51
6.3.1. impact environnemental	51
6.3.2. impact social	51
6.4. Pérennité du projet	51
6.4.1. durabilité financière du projet	51
6.4.2. durabilité technique et institutionnelle	53
6.5. Risques du projet et hypothèses critiques	54
Annexes	56

Liste des Annexes

A 1bis : Synthèse du cadre logique du projet	
A 2bis : Synthèse des coûts du projet	
A 3bis : Organigramme du montage institutionnel du projet	
A 4bis : Plan de production dans les pays	
A 5bis : Fiches signalétiques des principaux intervenants du projet	
A 6bis : Les standards « équitable » et « biologique » pour le coton	
A 7bis : Les enjeux environnementaux du développement des filières bio-équitable en Afrique de l'Ouest	
A 8bis : Exemple de charte qualité	
A 9bis : Perspectives du marché du coton équitable et bio-équitable	

Liste des figures et graphiques

Figure 1 : Zones cotonnières en Afrique francophone et localisation des zones de production de coton équitable et bio-équitable en 2007	7
Figure 2 : Estimation (Organic Exchange) de la vente de fibre biologique sur le marché mondiale	12
Figure 3 : Analyse SWOT du marché du coton équitable	22
Figure 4 : Analyse SWOT des projets de coton bio-équitable	26
Figure 5 : Schéma simplifié des 3 principales composantes du projet et acteurs	33
Figure 6 : Montage institutionnel du projet	40
Figure 7 : Évolution de la contribution AFD et de la part d'autofinancement	46
Figure 8 : Durabilité financière du projet	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : volume de fibres de coton équitable de la campagne 2005/06 vendues en Europe	10
Tableau 2 : Coûts et revenus comparés pour le coton conventionnel et le coton bio-équitable	24
Tableau 3 : Budget global du projet par composante	45
Tableau 4 : Calendrier prévisionnel de dépenses	46
Tableau 5 : Revenus bruts supplémentaires générés par le coton équitable	48
Tableau 6 : Revenus nets supplémentaires générés par le coton bio-équitable	49
Tableau 7 : Marge additionnelle pour les sociétés cotonnières	50
Tableau 8 : part de la contribution des bénéficiaires en % des revenus supplémentaires	52

1. RESUME DU PROJET FINANCE PAR L'AFD

Contexte du projet :

La très sévère crise que traversent actuellement les filières coton de la zone franc ne doit pas faire oublier que le coton africain possède des atouts structurels qui peuvent être valorisés sur le marché mondial. Produit de manière durable, avec une utilisation faible d'intrants agricoles, mais aussi d'eau et d'énergie (appelés à devenir de plus en plus rares et chers), au sein d'un système familial de polyculture-élevage, il propose une fibre dont la qualité intrinsèque est très bonne.

Dans le fonctionnement classique du marché mondial du coton, l'origine géographique et le mode de production du coton ne sont pas valorisés. Cependant, du côté de la demande, les industries textiles sont de plus en plus interpellées par les consommateurs sur leur responsabilité sociale et environnementale, et cherchent à développer des lignes de produits textiles se démarquant par leur caractère « propre » et « social ». C'est pour répondre à cette demande du marché que les cotons équitable et biologique se sont développés ces dernières années. Ceci constitue une opportunité réelle pour améliorer les revenus et le cadre de vie des producteurs au Sud. Si leur développement est bien intégré dans les filières existantes, il peut être un puissant levier d'amélioration de la compétitivité et durabilité des filières coton.

Afin que les producteurs africains puissent au mieux répondre à la demande particulièrement dynamique de ces marchés, le projet envisagé vise à augmenter l'offre, de manière coordonnée au niveau régional, via l'Aproca, et dynamiser la demande sur les marchés du Nord.

Objectifs et contenu du projet

La finalité du projet est de faire bénéficier à des producteurs de coton dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal, qui ont déjà bénéficié d'un premier projet pilote) des avantages du commerce équitable et de l'agriculture biologique dont la demande est en pleine expansion, et de maximiser leurs effets de levier sur l'ensemble de la filière, en terme de promotion du coton africain sur le marché mondial et outil d'amélioration de la compétitivité (durabilité et qualité de la production). Le projet comprend trois composantes :

❖ **Composante 1: Consolidation et expansion de la production de coton équitable et bio.**

Cette composante vise à accroître le volume de production annuelle à 55 000 tonnes de fibres équitables et 8 600 tonnes de fibres bio-équitables au terme du projet (contre respectivement 8 000 et 800 tonnes aujourd'hui), en conversion du coton conventionnel, via des appuis :

- *d'encadrement technique* : formation des organisations de producteurs (OP) sur les standards ; renforcement des capacités technique et de gestion, amélioration de la qualité ; encadrement des producteurs sur les itinéraires techniques propres à l'agriculture biologique ;
- *de fonctionnement* : prise en charge dégressive des frais de certification et des coûts supplémentaires d'encadrement (par rapport à l'encadrement coton conventionnel) ;
- *de pilotage stratégique* : appui à la définition d'une stratégie d'extension de la production de coton équitable et bio à l'échelle nationale, en coordination avec l'Aproca, à la définition des contributions respectives des producteurs, OP et sociétés cotonnières pour l'internalisation des coûts, et à la mise en place d'un système d'information et suivi-évaluation de ces filières.

❖ **Composantes 2 : Coordination sous-régionale et pilotage stratégique**

Cette composante vise à appuyer l'Aproca, en partenariat avec les unions nationales de producteurs et les sociétés cotonnières, à élaborer une stratégie régionale, pour la consolidation et l'extension des

sous-filières coton équitable et bio-équitable en lien avec la demande, et s'assurer de leur effet de levier maximum sur l'ensemble de la filière, via des appuis en matière :

- *d'assistance technique* : pour renforcer les capacités de l'Aproca à élaborer une stratégie régionale, conduire des études de capitalisation et d'impact, développer un système d'information et de communication sur ces filières, et apport d'expertises juridiques;
- *de fonctionnement* : prise en charge dégressive d'un coordonnateur régional et d'un comptable ; forfait pour le fonctionnement, la tenue d'ateliers sous régionaux, les audits ;
- *de recherche développement* : enveloppe destinée à financer la Recherche, afin de trouver des solutions permettant d'accroître les rendements de coton biologique.

❖ **Composantes 3 : Développement et coordination des marchés**

Cette composante vise à développer les parts de marché du coton équitable et bio-équitable en provenance d'Afrique dans les produits textiles sur les marchés du Nord.

Pour cela, le projet appuiera (i) la promotion de l'utilisation du coton équitable et bio-équitable africain dans les produits textiles ; (ii) l'établissement d'un système d'information pour une meilleure gestion offre/demande ; (iii) la maximisation de la valeur ajoutée sur le continent (constitution de filières coton-textile africaines) et (iv) la réactualisation des standards, en tenant compte de la position de l'Aproca et des spécificités de la filière coton-textile.

Coût, plan de financement et mode opératoire

Le coût total du projet sur 5 ans est évalué à 11,9 M€, dont 4,7 M € financée par l'AFD (dont 3,4 M€ de subvention AFD et 1,3 M€ de PRCC). Le solde de 7,2 M€ constitue la contribution des bénéficiaires (producteurs, OP et sociétés cotonnières, APROCA et FLO) ; l'autofinancement des sous-filières est atteint au terme des 5 ans du projet. La contribution éventuelle d'autres bailleurs de fonds permettrait d'étendre la production au-delà des objectifs fixés (nouveaux pays...).

Compte-tenu du caractère sous régional du projet au sud, et de sa dimension nord, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Aproca et des maîtrises d'ouvrage déléguées seront confiées (i) à l'Union Nationale des producteurs de coton, ou à l'Interprofession, ou encore à la société cotonnière (selon le pays) pour ce qui concerne la production de coton équitable et bio-équitable ; (ii) à Max Havelaar France pour le développement des marchés au Nord. Du fait de l'expérience acquise par les promoteurs des projets pilotes, Max Havelaar France, Dagrif et Helvetas, de leur réseau de partenaires techniques et commerciaux indispensables au développement de l'offre et des débouchés, du capital confiance qui s'est établi avec les bénéficiaires, ils assureront l'essentiel de l'assistance technique, dans le cadre de contrats opérateurs. D'autres prestataires seront mobilisés sur appels d'offre.

Impacts et risque du projet

Au-delà des gains supplémentaires significatifs de revenu pour les bénéficiaires directs (les producteurs et leurs organisations certifiées), le projet devrait atteindre des résultats importants en terme de création d'une capacité d'offre conséquente permettant à l'Afrique de peser sur ces créneaux de marché, et d'entretien de la croissance de la demande. Cependant, l'opportunité que constituent les différentes initiatives de labellisation pourrait aussi amener des divisions au sein des OP et de l'association Aproca, encore jeunes, et affaiblir davantage la filière coton africaine, alors que, les débouchés aujourd'hui en forte croissance, suscitent l'intérêt croissant de la concurrence en provenance d'autres origines. Toutefois, les appuis prévus par le projet devraient avoir un fort effet structurant permettant la création d'un cadre visant à assurer une plus grande efficacité des différentes initiatives de labellisation, et la maximisation des effets induits positifs sur l'ensemble de la filière coton (pratiques agricoles plus durables, qualité du coton, professionnalisation des filières).

2. INSTRUCTION DU PROJET

2.1. Identification du projet

La très sévère crise que traversent actuellement les filières de la zone franc ne doit pas faire oublier que le coton africain possède un certain nombre d'atouts structurels qui peuvent être valorisés sur le marché mondial. Produit généralement de manière durable, avec une utilisation faible d'intrants agricoles, mais aussi d'eau et d'énergie (appelés à devenir de plus en plus rares et chers), au sein d'un système familial de polyculture-élevage, jouant ainsi un rôle social non négligeable, il propose une fibre dont la qualité intrinsèque est très bonne.

Dans le fonctionnement classique du marché mondial du coton, l'origine géographique de la production de coton et de son mode de production n'est pas valorisée, les choix des filateurs étant davantage déterminés par le coût de la fibre et sa qualité, pour la production de fils mélangeant le plus souvent des fibres d'origines et modes de production différents.

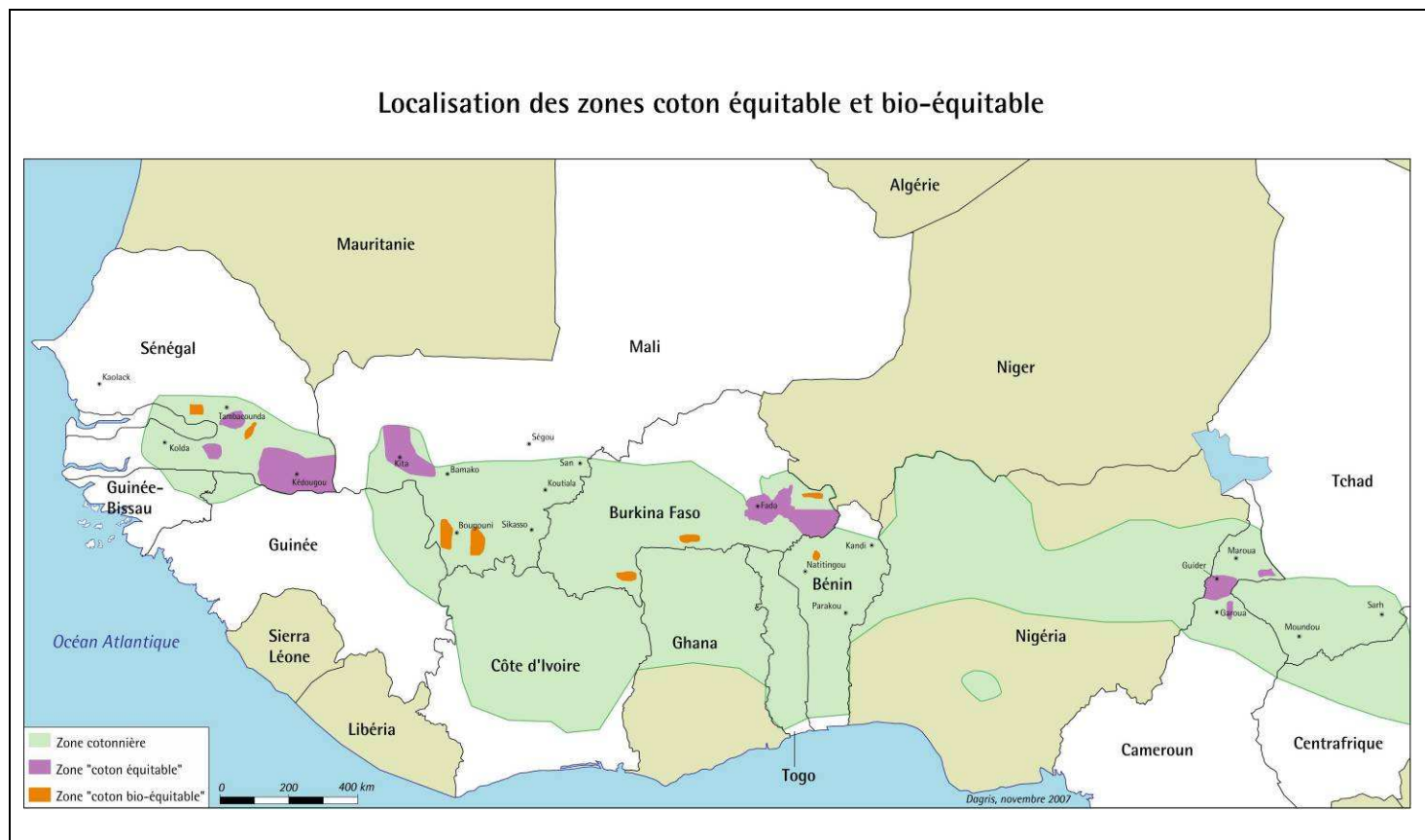
Cependant, du côté de la demande, les industries textiles sont de plus en plus interpellées par les consommateurs sur leur responsabilité sociale et environnementale, et cherchent à développer des lignes de produits textiles se démarquant par leur caractère « propre » et « social ». C'est pour répondre à cette demande du marché que le coton équitable et biologique (équitable ou non) s'est développé ces quelques dernières années.

En effet, le commerce équitable constitue une opportunité réelle pour les producteurs du Sud d'améliorer leurs revenus et leur cadre de vie. S'il est bien intégré dans les filières existantes, il peut être aussi un puissant levier de développement.

En tant que représentante de l'ensemble des producteurs de coton de la sous-région et fournisseur de services aux unions nationales de producteurs de coton membres, et sur la base des premiers résultats très positifs sur ces deux sous filières obtenus depuis 2004 en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Aproca s'est saisie de cette initiative portée à l'origine par les opérateurs du Nord (acheteurs de la filière textile et acteurs du commerce équitable). L'objectif est de tirer profit de cette opportunité de marché, particulièrement bien venue dans le contexte actuel de crise des filières cotonnières africaines, pour un maximum de producteurs de coton et de s'assurer aussi que ces interventions maximisent les effets d'entraînement positif sur l'ensemble des filières cotonnières africaines.

L'AFD, partenaire de longue date des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre, a proposé d'apporter son appui financier pour la conduite de l'étude de faisabilité et la mise en œuvre d'un projet de développement de ces filières coton équitable et bio-équitable, permettant aux producteurs de coton africains de répondre au mieux à la demande particulièrement dynamique de ces marchés, dans un cadre coordonnée au niveau sous-régional, afin d'atteindre un volume conséquent susceptible de peser sur le marché mondial de ces créneaux.

Figure 1 : Zones cotonnières en Afrique francophone et localisation des zones de production de coton équitable et bio-équitable en 2007



2.2. Déroulement de l'étude de faisabilité et de l'instruction du projet par l'AFD

L'étude de faisabilité s'est déroulée entre le 15 octobre et le 8 novembre 2007, de manière très participative. Elle a été financée par l'AFD (prise en charge des experts internationaux) et FARM (prise en charge de la participation de l'Aproca et de la concertation avec les représentants des producteurs des différents pays).

Elle était menée par une équipe conjointe d'experts de Dagris¹, Helvetas² et FLO-PBU³ (sur le terrain), et de Max Havelaar France⁴ (depuis la France). Le secrétaire permanent de l'Aproca⁵ a été étroitement associé à la progression de l'étude de faisabilité.

La chef de projet AFD⁶ s'est rendue sur le terrain (du 29 octobre au 8 novembre), à partir de la deuxième partie de la mission d'étude de faisabilité. Elle a participé à l'avancée technique des travaux,

¹ François Giraudy

² Franck Eyhorn du siège d'Helvetas Zurich et Franck Merceron d'Helvetas Mali

³ Robin Roth et Isabelle Pistonne

⁴ Joaquin Munoz

⁵ Mamadou Ouattara

⁶ Marjolaine Cour AFD/DTO/DAR

à la tenue des réunions d'échanges avec les acteurs locaux bénéficiaires du projet, avec la participation des collègues de l'agence de Bamako, à la rédaction du document de projet, et au retour de mission à la finalisation du document de projet suite aux recommandations des instances de décision de l'AFD.

Une première partie du travail a consisté à analyser les éléments de contexte du secteur coton, du marché équitable et biologique, les enjeux pour les pays de la sous-région et la conformité aux axes stratégiques d'intervention de l'AFD et de la coopération française.

Une mission de terrain des experts internationaux s'est rendue dans 3 pays : Sénégal, Burkina Faso et Mali, bien que le projet a été élaboré pour une dimension sous régionale, pour davantage de pays. Ainsi, des estimations ont été faites sur la base des références des précédents projets pour le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali et des extrapolations ont été faites pour la prise en compte des deux autres pays ayant bénéficié d'un projet pilote : le Cameroun et le Bénin.

La première partie de la mission était consacrée aux échanges des experts avec les acteurs locaux (représentants des sociétés cotonnières, des organisations de producteurs –dont le correspondant Aproca de la plateforme nationale- et des autres organisations travaillant sur le commerce équitable représentants de producteurs et sociétés cotonnières). Elle a pu à cette occasion :

- Faire une analyse SWOT des projets de la première phase
- présenter et discuter des grandes orientations et les éléments budgétaires du projet envisagé
- discuter du montage institutionnel envisagé pour le projet

La deuxième partie de la mission s'est déroulée en même temps que l'atelier régional de Sélingué, organisé par Helvetas (du 29 octobre au 2 novembre) et qui regroupait les acteurs du coton équitable et du coton biologique du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal, ainsi que les autres partenaires de ces filières : bailleurs de fonds (ICCO, Oxfam), opérateurs au sud (SNV, FLO-PBU) et au nord (opérateurs commerciaux). À cette occasion, le projet envisagé a pu être à nouveau partagé et amendé avec les acteurs présents.

Enfin, la dernière partie de la mission a été consacrée à la rédaction et à plusieurs réunions de mise en commun des résultats avec les organisations de producteurs nationales, les sociétés cotonnières, la recherche et l'Aproca.

Le 6 novembre 2007, le bureau de l'Aproca rassemblant les élus des producteurs de 6 pays (accompagnés par certains cadres techniques) s'est réuni à Ouagadougou pour se prononcer sur les travaux réalisés (rapport provisoire de l'étude de faisabilité). Il en a résulté la formulation d'une **requête** pour le financement du projet, signée par le président de l'Aproca, François Traoré, et adressée à l'AFD (cf. annexe).

Le 8 novembre, le secrétaire permanent de l'Aproca a restitué à l'agence de Bamako et en présence du chef de projet, le déroulement de la réunion du bureau et les remarques qui ont été formulées sur le projet.

L'étude de faisabilité a ensuite fait l'objet d'une présentation aux différentes instances de décision de l'AFD (le 21 novembre 2007, le 29 janvier 2008, puis le 21 février 2008). Ainsi il a notamment été décidé, compte tenu des arbitrages de ressources au niveau de l'AFD, de restreindre le projet à 5 pays et non 7 comme envisagé dans le rapport provisoire de l'étude de faisabilité.

Les différentes modifications ont été intégrées dans la rédaction du rapport final du document de projet.

3. LE SECTEUR ET LES ENJEUX

3.1. Présentation et diagnostic du secteur

3.1.1. Le commerce équitable

Le commerce équitable s'est développé depuis plus de quarante ans comme outil d'action et de changement des règles du commerce international Nord/Sud, sur la base du constat que la libéralisation et l'accroissement des échanges commerciaux ne bénéficient pas équitablement à tous les producteurs, et particulièrement en Amérique Latine, en Asie et en Afrique Sub-Saharienne.

Les premières expériences de commerce équitable ont été développées par des associations commercialisant des produits au départ artisanaux dans des boutiques spécialisées, touchant un public restreint déjà sensibilisé par la démarche (marché de niche).

À la faveur d'une sensibilité de plus en plus prononcée des industriels aux interpellations des consommateurs sur leur responsabilité sociale et environnementale, la commercialisation de produits labellisés dans les circuits de la moyenne et grande distribution, la structuration de la profession (création de fédérations internationales dans les années 90) et la diversification des gammes de produits hors des filières alimentaires et artisanales, ont amorcé un véritable changement d'échelle pour le commerce équitable. La croissance du marché global des produits équitables s'est accélérée ces dernières années, dépassant les 30% de croissance annuelle.

Au niveau international on notera l'existence d'un réseau informel FINE fondé en 1998 qui regroupe les quatre grandes organisations internationales de commerce équitable (FLO, IFAT, NEWS et EFTA, dont les premières lettres forment le sigle FINE), qui se rencontrent pour échanger des informations et coordonner leurs activités.

FLO⁷ est le principal réseau mondial, propriétaire du label « Fairtrade » qui réunit une vingtaine d'initiatives nationales en Europe, Amérique du Nord, Japon et Australie (en France, la gestion du label international « Fairtrade » est délégué à l'association Max Havelaar France). FLO a développé essentiellement le commerce équitable de produits alimentaires, avant d'élargir plus récemment sa gamme de produits (textile, cosmétique,...). Aujourd'hui 17 filières sont certifiées par FLO : 15 alimentaires (café, thé, chocolat, sucre, jus de fruits, fruits frais, quinoa, épices, riz, vin...) et 3 non alimentaires (fleurs coupées, coton et le beurre de karité). Au total, plus de 50 marchés de produits finis sont labellisés « commerce équitable ». Fin 2006, ce sont 569 organisations de producteurs certifiées, soit 1,4 millions de producteurs et petits salariés dans 57 pays (Asie, Amérique Latine, Afrique), et plus de 1000 entreprises impliquées dans ces filières. Le chiffre d'affaires des produits certifiés a atteint 1,6 milliards d'Euros (contre 280 millions d'Euros en 2000).

Les trois autres réseaux internationaux de commerce équitable concernent davantage les secteurs de l'artisanat et du tourisme : IFAT⁸ créé en 1989 et qui a lancé en 2004 le label FTO, Fair Trade Organization, spécialisé dans l'artisanat ; NEWS⁹ qui est une coordination européenne des magasins spécialisés dans le commerce équitable créé en 1994 ; et EFTA¹⁰ créée en 1990 et qui regroupe des centrales d'importation de produits du commerce équitable au niveau européen.

⁷ FLO : Fairtrade Labelling Organisations

⁸ IFAT : International Fairtrade and Alternative Trade Association

⁹ NEWS : Network of European Worldshops

¹⁰ EFTA : European Fairtrade Association

En tant qu'outil de développement pour les producteurs bénéficiaires au Sud et outil de communication sur le développement et les réalités du Sud pour les consommateurs et citoyens du Nord, le commerce équitable a fait l'objet d'engagements de plus en plus marqués par les pouvoirs publics, notamment les agences d'aide au développement de certains pays européens depuis la fin des années 80. C'est plus récemment que l'aide au développement française s'est intéressée à la question, avec un premier FSP¹¹ de 5,6 millions d'Euros financé par le MAE¹² en 2003 (qui vient de s'achever) pour appuyer le développement du commerce équitable en France, au profit des pays de la ZSP¹³.

De plus les standards privés et volontaires du commerce équitable intéressent de plus en plus la sphère publique. Ainsi une reconnaissance publique de ces standards est en cours à l'échelle française (Loi du 2 août 2005 en France établissant la 1^{re} définition légale du commerce équitable et travaux de la Commission de normalisation de l'AFNOR¹⁴ pour les décrets d'application) et internationale avec les travaux en cours à l'ISO¹⁵ pour faire émerger une norme internationale.

Concernant FLO qui représente plus de 85% des volumes de commerce équitable, pour que des producteurs rentrent dans le commerce équitable, il faut que leur organisation¹⁶ soit certifiée par FLO-Cert (voir fonctionnement de FLO en annexe). Pour cela, un inspecteur vient vérifier que l'organisation respecte un cahier des charges, les « standards de FLO », qui comprennent des critères minimum et des critères de progrès :

- (i) sur la gouvernance démocratique et transparente de l'organisation de producteurs et la qualité de sa gestion,
- (ii) sur l'impact environnemental du mode de production,
- (iii) sur l'impact social de la gestion de la « prime de développement ».

Les standards définissent en effet un prix minimum d'achat (payé au producteur) et une prime de développement (qui va à l'organisation) pour chaque type de production.

3.1.2. Le coton équitable

Les premières commercialisations de produits textiles à base de coton équitable ont démarré en France et en Suisse en 2005, en provenance de 4 pays Africains (Mali, Cameroun, Sénégal et Burkina Faso), avec l'appui de la coopération française, puis sur le marché britannique avec l'appui de DFID, en provenance d'Inde en 2006. En 2007, la production de coton fibre équitable mondiale (en provenance exclusivement de ces 2 continents) a atteint 10 000 tonnes.

Tableau 1 : volume de fibres de coton équitable de la campagne 2005/06 vendues en Europe

Régions de production	Afrique de l'Ouest et du centre	Inde	Autres	TOTAL
France	1300	240	0	1540
Royaume-Uni	3500	1000	13	4513
Suisse	276	120	0	396
TOTAL	5076	1360	13	6449

(*) ventes en 2006 et une partie de 2007

Pour le coton africain, ce créneau de marché représente une aubaine, compte tenu des caractéristiques de son mode de production, tout à fait éligible aux critères du commerce équitable. En valorisant le

¹¹ Fonds de Solidarité prioritaire

¹² Ministère français des affaires étrangères

¹³ Zone de solidarité prioritaire

¹⁴ Agence française de normalisation

¹⁵ ISO : International Organisation for Standardization

¹⁶ Groupement, coopérative, association, etc. FLO ne certifie pas les producteurs individuellement.

caractère durable de la production de coton Africain –à la fois beaucoup moins consommateur de carbone que la production américaine, chinoise, brésilienne irriguée et bénéficiant aussi de beaucoup moins d'intrants chimiques (engrais, herbicides, pesticides)–, et son caractère social –sa production faisant vivre des millions de famille en Afrique de l'Ouest et du Centre–, il existe une réelle opportunité pour que l'Afrique bénéficie de cet engouement des industriels et consommateurs pour le coton équitable. De plus le prix minimum fixé par l'unité des standards de FLO est très attractif dans la conjoncture actuelle : soit 234 FCFA/kg de coton graine équitable pour le producteur, auxquels s'ajoute une prime de 34 FCFA/kg de coton graine équitable pour l'organisation de producteur à comparer aux 160 FCFA/kg de coton graine conventionnel au Mali ou encore 145 FCFA/kg au Burkina Faso en 2007/08.

Cependant, le coton africain est en concurrence avec d'autres origines, et particulièrement avec le coton indien pour ce créneau de marché. Ainsi en 2006, 79% du coton équitable produit provenait de 4 pays Africains et 21% d'Inde.

Compte tenu de la jeunesse de cette filière, il est encore trop tôt pour estimer la part de marché potentielle que pourrait occuper le coton équitable et bio équitable à moyen long terme. Mais l'expérience d'autres produits équitables enseigne qu'un produit labellisé équitable peut connaître un rythme de croissance à deux chiffres et atteindre des parts de marché significatives. Ainsi, pour la Suisse, un des pays les plus avancés en matière de consommation de produits équitables, la part de marché atteint 50% des bananes et 28% des roses. Au Royaume Uni, la consommation de produits certifiés équitables atteint 5% pour le thé, 5% pour les bananes et 20% pour le café.

Sur les bases de l'expérience passée, et dans le cadre de la nouvelle stratégie établie par les organisations du système FLO¹⁷ visant un véritable changement d'échelle du commerce équitable, les premières estimations établies par FLO dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet conduisent à retenir un taux de croissance annuel moyen de 48% pour la fibre équitable, soit un potentiel de marché escompté au terme d'un programme de développement de 5 ans d'environ 60 000 tonnes de coton fibre équitable. Cet objectif qui a été retenu pour le projet financé par l'AFD¹⁸, nécessite des études de marchés complémentaires approfondies qui seront réalisées dans le cadre du projet.

Par ailleurs, le coton équitable incite à une conversion vers l'agriculture biologique avec le paiement d'une prime « bio » complémentaire aux prix minimum garanti et prime de développement de l'équitable. Actuellement, sur l'origine Afrique, le coton biologique représente environ 10% des volumes totaux en coton équitable.

3.1.3. Le coton biologique

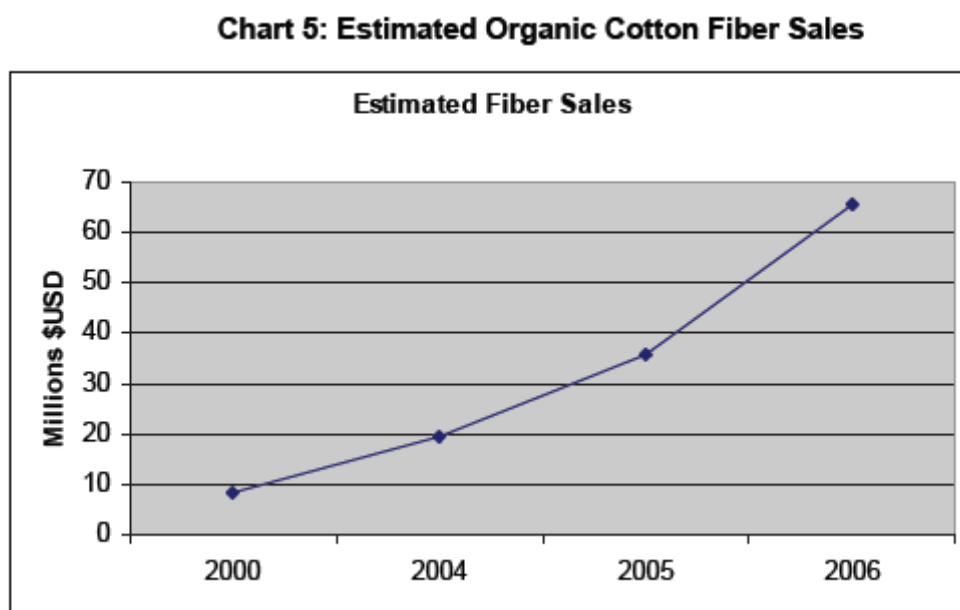
Comparé au coton équitable, le développement de la production de coton biologique est plus ancien. Des premières expériences ont démarré avec l'appui d'ONG et d'entreprises textiles dès la fin des années 80 dans plusieurs pays. Mais la production a connu un rythme très rapide de croissance à partir de 2001, tirée notamment par la demande de plusieurs grands industriels : Nike, Wal-Mart/Sam's Club, Coop Suisse, Woolworth's, Marks & Spencer, etc.

¹⁷ La revue stratégique est en cours et sera adoptée au premier trimestre 2008. Elle fait l'objet d'un business plan présentés aux bailleurs de fonds historiques des organisations du commerce équitable afin qu'ils accompagnent au travers des trust fund (sollicitation à hauteur de 18 MEUR) la nouvelle stratégie.

¹⁸ L'échelle de cet objectif stratégique justifie un soutien de l'AFD.

Selon le rapport d'Organic Exchange¹⁹, la production mondiale de coton biologique s'élèverait à 58 000 tonnes de fibre en 2006/07, soit 0,22 % de la production mondiale de coton. Les principaux pays producteurs de coton biologique sont par ordre d'importance²⁰ la Turquie (40% de la production mondiale), l'Inde (25%), les Etats-Unis (7,7%), la Chine (7,3%), la Syrie et le Pérou. Entre 2004 et 2007, la croissance annuelle du marché du coton biologique aurait été de 118%. La valeur des fibres du coton biologique vendu en 2006 est estimée à 65 millions d'euros (voir figure 2).

Figure 2 : Estimation (Organic Exchange) de la vente de fibre biologique sur le marché mondiale.



D'après le leader mondial sur le coton biologique (AK Organic), la production mondiale qui n'était que de 6 500 tonnes de coton fibre biologique en 2001, atteindrait entre 100 000 tonnes et 150 000 tonnes de fibres en 2007/08. D'après cet opérateur, le coton biologique d'origine américaine ou chinoise serait trop cher, celui d'Inde serait peu fiable (compte tenu des mélanges très possibles de semences OGM –interdite en agriculture biologique-), en revanche l'Afrique, dont la production de coton biologique est aujourd'hui insignifiante serait doté d'un grand potentiel pour cette culture²¹.

En Inde, la production de coton biologique a démarré dès 1992. En 2005, 14 000 producteurs de coton indiens produisaient 10 720 tonnes de fibre de coton biologique sur 23 000 ha²². La Turquie produirait aujourd'hui 40 000 tonnes²³ de coton biologique (cette production était quasi nulle il y a 4 ans).

¹⁹ http://www.organicexchange.org/Documents/market_high_fall07.pdf Il est reconnu que les statistiques d'Organic Exchange ne sont pas exhaustives (basé sur déclarations volontaires).

²⁰ Chiffres de la répartition par pays de 2005/06.

²¹ Ainsi, le représentant d'AK Organic a annoncé lors du séminaire sous régional sur le "coton bio-équitable" qui a eu lieu à Selingué au Mali du 29 octobre au 2 novembre, qu'il était prêt à acheter « 100 000 tonnes de coton fibre biologique d'origine africaine » si l'offre était disponible !

²² "Organic farming for sustainable livelihoods in developing countries ? The case of cotton in India" ; Frank Eyhorn, 2007

²³ D'après AK Organic

La demande du marché est telle aujourd'hui que des opérateurs privés du textile sont prêts à garantir l'achat aux producteurs volontaires de toutes leurs quantités de coton produit pendant la période de conversion²⁴ (en général 3 ans pour passer à une production biologique après une culture « conventionnelle »), dans la perspective de se garantir à terme des sources d'approvisionnement sûre en coton biologique. Ce marché est en effet caractérisé par une réelle contrainte d'offre, la demande étant largement insatisfaite actuellement.

En effet, compte tenu du changement assez radical du mode de production en agriculture biologique (non utilisation d'intrants chimiques), des moyens importants doivent être déployés au niveau des exploitations, pour assurer un service de conseil de proximité spécifique et un système de contrôle interne garantissant l'obtention des certificats biologique. De plus, sur le coton biologique, les faibles rendements réalisés durant les premières années²⁵, l'obligation pour le producteur de convertir l'intégralité de son exploitation en culture biologique²⁶ et la grande quantité de biomasse et de fumier nécessaires pour assurer le renouvellement de la fertilité du sol sont des freins à un développement rapide de cette production, notamment dans le contexte sahélien.

Toutefois, une étude d'impact²⁷ menée sur le projet Maikaal BioRe en Inde a montré qu'après une période de transition de 3 ans, pendant laquelle une baisse de 20% à 50% des rendements est observée, les rendements de la culture de coton biologique atteignent voire dépassent les rendements en culture de coton conventionnel. Les coûts de production sont réduits de 10 à 20%, la marge brute augmente de 30 à 40%, et l'impact sur la fertilité des sols n'est pas significatif, par rapport à la culture de coton conventionnel.

Enfin, notons que contrairement au label privé « équitable » (dont FLO jouit de la plus grande notoriété sur le marché européen), la certification biologique, pour le marché européen, est réalisée selon des normes européennes (législation européenne 2092/91²⁸), par des agences de certification indépendantes et agréés (comme Ecocert International, IMO ou SKAL).

Concernant l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le développement du coton biologique a démarré dans quatre pays : Mali, Burkina Faso, Bénin et Sénégal en 2002 avec le projet Helvetas, appuyé notamment par la coopération suisse (SECO) et ICCO (ONG néerlandaise), pour un total d'environ 3 millions d'Euros (jusqu'en 2007), en partenariat avec des industriels du textile et de la grande distribution. En 2006 la production a atteint 406 tonnes de coton biologique, pour 2445 ha et 4677 producteurs, dont plus de 40% sont des femmes.

Pour assurer un prix plus rémunérateur aux producteurs de coton biologique les organisations de producteurs ont aussi été certifiées « équitable » par FLO Cert à partir de la campagne 2004/2005. Ainsi, le cumul de la prime « coton biologique » de 34 FCFA/kg au prix minimum équitable (234 FCFA/kg) et à la prime de développement équitable (34FCFA/kg) abouti à un prix de 306 FCFA/kg de coton graine bio-équitable, très largement supérieur au prix du coton conventionnel actuellement en vigueur dans la sous région.

²⁴ C'est le cas d'AK Organic en Ouganda qui a contractualisé avec les producteurs pour la conversion de 24 000 tonnes de coton fibre en conversion d'ici 3 ans.

²⁵ Entre -20% à -50% par rapport au rendement moyen obtenu sur le coton conventionnel

²⁶ Excluant l'utilisation d'intrants chimiques, engrais ou pesticides

²⁷ "Organic farming for sustainable livelihoods in developing countries ? The case of cotton in India" ; Frank Eyhorn, 2007

²⁸ Le standard pour la certification biologique est la réglementation Européenne EEC No 2092/91: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/consleg/1991/R/01991R2092-20070101-en.pdf>

3.2. Importance pour les pays de la sous-région

3.2.1. Le coton dans la sous-région

Avec une forte implication de l'aide française (AFD et Coopération) qui a consacré depuis 30 ans plus de 800 millions d'euros d'aide publique au développement au bénéfice des filières cotonnières africaines de la zone franc, ces dernières ont connu un développement spectaculaire. Désormais, une production de plus d'un million de tonnes de fibres pour les neuf pays producteurs de la zone CFA (par ordre de production décroissante: Burkina Faso, Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Togo, Sénégal et RCA), les place au second rang mondial en termes d'exportation.

Ce développement de la production cotonnière a eu un impact macro-économique particulièrement important dans les pays d'Afrique francophone dépourvus d'autres cultures de rente (Burkina-Faso, Mali, Bénin,...). Il contribue fortement, par les revenus qu'il distribue, à la réduction de la pauvreté et à l'emploi rural. Il a également un effet déterminant sur les dynamiques de modernisation des pratiques agricoles, et permet une structuration du monde rural autour des organisations de producteurs qu'il suscite.

Cependant, depuis 2005, les filières cotonnières d'Afrique francophone connaissent une crise profonde sous le double effet de la baisse des cours mondiaux en dollars résultants des subventions de grands pays producteurs comme la Chine et les États-Unis, et surtout de l'appréciation de l'euro et donc du franc CFA par rapport au dollar. Ce dernier facteur constitue aujourd'hui la principale menace pour la survie des filières cotonnières de l'Afrique zone franc, alors que les cours en dollar connaissent un redressement significatif pour la campagne 2007/08 (70 cents/livre).

En conséquence, les prix d'achat du coton-graine aux producteurs de coton ont baissé de plus de 25% depuis la campagne 2005/06 alors que les intrants ont connu ces dernières années des hausses significatives, réduisant fortement la marge bénéficiaire pour le producteur africain, voire le contraignant à un sur-endettement, compte tenu de sa dépendance à l'égard de la culture du coton comme seule culture de rente d'envergure nationale. Avec la baisse des surfaces plantées en cotonnier et de celle des rendements, le revenu brut distribué dans les campagnes devrait diminuer de 63% dans un pays comme le Mali par rapport à l'année 2003/04 (130 milliards FCFA contre 48 milliards escomptés pour la campagne 2007/08²⁹). L'extensification qui en résulte se traduit aussi par une dégradation de la fertilité des sols.

Les évolutions de cours en FCFA de la fibre de coton se traduisent aussi par une accumulation de déficits des sociétés cotonnières et de crises de trésorerie, et l'intervention de l'État est souvent sollicitée pour la recapitalisation.

Toutefois, la très sévère crise que traversent actuellement les filières de la zone franc ne doit pas faire oublier que le coton africain possède un certain nombre d'atouts structurels qui peuvent être valorisés sur le marché mondial. Produit généralement de manière durable, avec une utilisation faible d'intrants agricoles, mais aussi d'eau et d'énergie (appelés à devenir de plus en plus rares et chers), au sein d'un système familial de polyculture-élevage, jouant ainsi un rôle social non négligeable, il propose une fibre dont la qualité intrinsèque est très bonne.

Or, dans le fonctionnement classique du marché mondial du coton, l'origine géographique de la production de coton et de son mode de production n'est pas valorisée, les choix des filateurs étant

²⁹ En 2003/04 la production a atteint 620 000 tonnes, avec un prix au producteur de 210 FCFA/kg ; en 2007/08 il est escompté une production inférieure à 300 000 tonnes, avec un prix au producteur à 160 FCFA/kg.

davantage déterminé par le coût de la fibre et sa qualité, pour la production de fils mélangeant le plus souvent des fibres d'origines et modes de production différents.

Cependant, du côté de la demande, les industries textiles sont de plus en plus interpellées par les consommateurs sur leur responsabilité sociale et environnementale, et cherchent à développer des lignes de produits textiles se démarquant par leur caractère « propre » et « social ». C'est pour répondre à cette demande du marché que le coton équitable et biologique (et équitable ou non) s'est développé ces quelques dernières années.

Ainsi, le commerce équitable représente une opportunité réelle pour les producteurs du Sud d'améliorer leurs revenus et leur cadre de vie. S'il est bien intégré dans les filières existantes, il peut être aussi un puissant levier de développement.

3.2.2. Justification pour investir dans le coton équitable et biologique

Face au million de tonnes de fibre de « coton conventionnel » produit chaque année en Afrique de l'Ouest et du Centre, les quelques 8 000 tonnes de fibre équitable africaine et 800 tonnes de fibre biologique représentent aujourd'hui moins de 1% du coton produit. Malgré les succès rencontrés et la demande croissante pour le coton équitable et bio équitable, il est peu probable à court terme que ce créneau de marché soit en mesure d'être envisagé comme solution de sortie de crise pour l'ensemble des filières cotonnières de la zone franc.

Cependant, sur la base de l'expérience des premiers projets d'appui au développement du coton équitable et bio équitable, au-delà des bénéfices directs tout-à-fait significatifs pour les quelques producteurs « heureux élus », des effets indirects potentiellement importants ont pu être observés :

- La promotion du coton africain auprès des consommateurs et industriels textiles ;
- Le contact des organisations de producteurs avec le marché, ce qui leur permet de mieux comprendre les enjeux liés à la production d'un coton de qualité, mais aussi de développer leur pouvoir de négociation commerciale ;
- Le maintien d'une dynamique de progrès (qualité, itinéraires techniques plus respectueux de l'environnement) pour les acteurs de la filière, en attendant le retour à une meilleure conjoncture ;
- Le renforcement de la structuration des organisations de producteurs (faîtière et OP de base) ;
- L'établissement de référentiels, d'itinéraires techniques, de savoir-faire qui pourront être démultipliés à l'ensemble de la filière, et permettre à terme une intensification écologique durable et une amélioration de la qualité du coton produit, gage d'une meilleure compétitivité des filières coton africaines ;
- La réduction des coûts de production grâce à une moins grande utilisation des intrants chimiques, et la mise au point et diffusion de systèmes de production qui valorisent mieux la disponibilité locale en matière organique (notamment fumure), qui utilisent des bio pesticides peu coûteux, qui incitent à la production de fourrage et à une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage ;
- Des propositions de solutions concrètes en matière d'adaptation de l'agriculture sahélienne aux effets du réchauffement du climat, notamment grâce à des mesures permettant une fixation améliorée du carbone dans le sol, la maîtrise des feux de brousse, une meilleure résistance des cultures au stress hydrique.

Au total, dans le contexte de crise que vivent actuellement les filières cotonnières africaines, un soutien à la consolidation et au développement d'une capacité d'offre significative de coton équitable

et bio équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre, susceptible de peser sur ces créneaux de marché paraît tout à fait justifié, en particulier compte tenu de :

- (i) l'opportunité que représentent les marchés du coton équitable et bio-équitable pour l'Afrique, en terme de gains économiques significatifs pour les producteurs certifiés (les « heureux «élus ») ;
- (ii) des effets induits pouvant bénéficier à l'ensemble de la filière coton ;
- (iii) et la prise en compte de la concurrence potentielle d'autres origines qui développeraient ce type d'offre.

En tant que représentante de l'ensemble des producteurs de coton de la sous-région et fournisseur de services aux Unions Nationales de producteurs de coton membres, l'Aproca s'est saisie de cette initiative, portée à l'origine par les opérateurs du Nord (acheteurs de la filière textile et acteurs du commerce équitable), afin de tirer profit de cette opportunité de marché, particulièrement bien venue dans le contexte actuel de crise des filières cotonnières africaines, pour un maximum de producteurs de coton, et de s'assurer aussi que ces interventions maximisent les effets d'entraînement positif sur l'ensemble des filières cotonnières africaines.

Ainsi, le programme envisagé vise à augmenter l'offre, de manière coordonnée au niveau sous-régional, afin d'atteindre un volume conséquent susceptible de peser sur le marché mondial de ces créneaux, afin que les producteurs africains de coton puissent au mieux répondre à la demande, particulièrement dynamique du marché équitable et bio-équitable.

3.3. Politique du gouvernement de ces pays:

3.3.1. Politique sur le secteur coton

Si le secteur cotonnier est d'une importance capitale pour la plupart des gouvernements de la sous-région, les politiques peuvent varier d'un pays à l'autre. À part le front commun, porté à l'origine par les pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali) dans le cadre des négociations commerciales internationales sur l'agriculture du cycle de Doha, il n'existe à ce jour qu'un embryon de politique sous régionale sur le secteur coton (programme qualité coton de l'UEMOA,...). En revanche, des organisations privées se sont développées à l'échelle de la sous région, voire du continent : notamment l'Aproca (Association des producteurs de coton africains), créée en 2005, et l'ACA (Association cotonnière africaine).

Le secteur coton est très important pour les pays de la sous-région. Il est un des principaux moteurs de la croissance économique et de l'emploi. C'est la principale source de revenus de plus d'un million de ménages fournissant des moyens d'existence pour plus de dix millions de paysans, d'où la très grande sensibilité politique du secteur. Dans les pays du C4, le coton représente de 5 à 10 % du produit intérieur brut (PIB) et génère une grande part des recettes en devises (environ 20 % des recettes d'exportation pour le Mali, 60 % pour le Burkina Faso, 75 % pour le Bénin et 90 % des exportations non pétrolières pour le Tchad). C'est aussi une source majeure de revenus pour les gouvernements (11% des revenus fiscaux et non fiscaux au Mali). Pour ces raisons à la fois économiques, politiques et sociales, les gouvernements de ces pays sont très préoccupés par l'avenir de la filière coton.

Sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods, un vaste programme de réforme a été engagé depuis la fin des années 90, visant notamment la privatisation des sociétés cotonnières devant assurer le désengagement de l'État de la gestion de ces filières et une meilleure gouvernance. Ce programme de privatisation se trouve actuellement dans différentes phases selon les pays.

3.3.2. Engagement pour le commerce équitable et pour l'agriculture biologique

Les premières expériences sur le « commerce équitable » et l'agriculture biologique dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été menées sous la houlette d'associations ou d'ONG du Nord et de leurs partenaires commerciaux et publics, en collaboration avec des acteurs privés locaux qui ont bien voulu s'associer à ces initiatives. Même si ces initiatives ont été entreprises sous une certaine bienveillance des États³⁰, ils ne se sont généralement pas impliqués ou ne l'ont été qu'à travers les centres nationaux de recherche agricole qui ont pris part à certains programmes de recherche-développement impulsés par ces associations ou ONG.

Il n'est pas encore possible de parler de politique publique, en tant que telle, concernant le développement du « commerce équitable » ou de l'agriculture biologique dans ces pays. Dans la mesure où les volumes concernés restent encore dans des proportions assez limitées, les États n'ont pas été incités à s'investir.

Cependant, compte tenu du potentiel indéniable de développement de ces créneaux de marché, le développement de ces initiatives privées pourrait être facilité par un cadre réglementaire adapté.

³⁰ les initiatives de développement du « coton équitable » ou « biologique » sont tout à fait compatibles avec les axes stratégiques de la Politique Agricole de l'Union (PAU) de l'UEMOA : à savoir : (i) Axe 1 : L'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production ; (ii) Axe 3 : L'insertion de l'agriculture dans la marché sous-régional et le marché mondial.

4. RAPPEL DES ACTIVITES DANS LE SECTEUR ET LEÇONS A TIRER

4.1. Appréciation des résultats obtenus et des difficultés rencontrées

4.1.1. Rappel des interventions de l'AFD et de l'aide française dans le secteur

L'appui aux filières cotonnières africaines continue de constituer un important secteur d'intervention de l'AFD et de la Coopération française. Outre les projets actuellement en cours d'exécution, l'AFD a un portefeuille de projets identifiés, programmés ou approuvés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Partenariat Europe-Afrique sur le coton adopté en juillet 2004 et s'élevant à 77 millions d'euros.

En revanche, jusqu'à présent il n'y a eu aucune intervention de l'AFD en appui spécifique au développement de filières du commerce équitable³¹ ou de l'agriculture biologique.

Pour la coopération française, la première intervention d'envergure en faveur du développement du commerce équitable en France en faveur des pays de la ZSP s'est concrétisée par un FSP de 5,6 millions d'Euros octroyé par le MAE³² en juin 2003 et qui vient de s'achever. Jusqu'à ce FSP, les différentes organisations du commerce équitable (OCE) françaises étaient soutenues essentiellement par les collectivités locales et territoriales. Le secrétariat d'état à l'économie solidaire et le ministère de l'environnement ont aussi contribué à certaines actions.

Le FSP avait pour objectif de développer les parts de marché du commerce équitable en France au bénéfice des petits producteurs de la ZSP,

1. en renforçant la notoriété du commerce équitable par des campagnes de communication,
2. en développant et renforçant le réseau des magasins spécialisés et en appuyant l'insertion de produits du commerce équitable dans le commerce de détail classique et la grande distribution,
3. en appuyant le développement des quantités et gammes de produits proposés par l'insertion de nouveaux producteurs et transformateurs de la ZSP dans les filières du commerce équitable, via des projets pilotes pour renforcer les filières déjà présentes (café, cacao, riz), et construire de nouvelles filières (coton, mangues, beurre de karité).

Concernant plus spécifiquement le *volet coton équitable*, celui-ci visait la création d'une filière coton équitable bénéficiant à 4 pays de la ZSP : le Cameroun, le Mali, le Sénégal et le Burkina Faso. Le montant de ce sous projet était de 1,375 millions d'Euros, dont 610 000 EUR financés par le MAE, 500 000 EUR financés par le CDE³³ et le solde étant constitué d'un autofinancement de Max Havelaar France (redevances sur les ventes effectuées et contribution de Max Havelaar Suisse). Les financements ont été alloués à Max Havelaar France qui a conduit ce projet avec l'appui de Dagriss³⁴.

³¹ À l'exception d'un PRCC pour financer des études sur le potentiel de développement de filières équitables en Guinée dont les résultats sont attendus.

³² Le MAE avait accordé deux petits financements : de 76 000 EUR en 1999 et 229 000 EUR en 2000 et à nouveau en 2001 au profit de Max Havelaar France et aux campagnes de communication sur le Commerce Equitable.

³³ Centre pour le Développement de l'Entreprise, institution paritaire UE-pays ACP

³⁴ Ces deux institutions ont signé un accord de partenariat répartissant les rôles des uns et des autres. Très schématiquement, Dagriss aidait la structuration au Sud et Max Havelaar France cherchait des distributeurs prêts à vendre des produits en coton équitable, les deux se retrouvant pour essayer de bâtir des filières équitables avec les industriels intermédiaires.

4.1.2. Bilan du projet pilote « coton équitable » de la coopération française

Résultats du projet pilote :

Au terme des quatre années du projet, les résultats sont significatifs :

- Les standards spécifiques à la production de coton équitable ont été définis et adoptés par FLO, sur la base des critères génériques³⁵ (de développement économique, sociaux, et environnementaux), le prix minimum a été fixé (238 FCFA/kg de coton graine) ainsi que la prime de développement (34 FCFA/kg de coton graine). Les standards commerciaux tout au long de la chaîne³⁶ ont aussi été fixés ;
- La filière de produits textiles issus du « coton équitable » a été mise en place entre les 4 pays bénéficiaires d'Afrique de l'Ouest et Central et la France (suivi, soutien et certification des producteurs, définition d'un système de traçabilité avec les sociétés cotonnières, étude de marché et définition d'une stratégie marketing de positionnement du label dans la filière textile, identification des entreprises industriels et distributeurs partenaires et agréments, inspection). Plus spécifiquement le projet a permis à fin 2006 :
 - la certification de 300 groupements de producteurs de coton dans ces 4 pays (plus de 23 000 producteurs);
 - la commercialisation de 1300 tonnes de fibres de coton équitable en 2005, 5 076 tonnes en 2006 et 8 000 tonnes en 2007 en provenance de ces 4 pays ;
 - des revenus additionnels distribués aux producteurs de coton équitables (« prime équitable » et « prime de développement ») de 1,8 millions d'Euros sur la seule année 2006. Pour la campagne 2007/08, le coton équitable devrait générer plus de 3 millions d'Euros de revenus supplémentaires.
 - la construction d'équipements sociaux communautaires (écoles, magasins de stockage,...) sur les ressources de la prime de développement améliorant les conditions de vie de l'ensemble des villages concernés
 - une politique de qualité a été mise en place avec élaboration d'une charte de qualité pour le coton fibre produit en équitable
 - un bureau régional de FLO a été ouvert en février 2006 à Bamako avec un agent de liaison pour assurer le suivi/relationnel avec les producteurs de toute la sous-région

³⁵ La labellisation commerce équitable est basée sur le respect de 3 critères :

- (1) Critères de développement économique : établissement d'un prix minimum « équitable » permettant au producteur de couvrir ses coûts de production et vivre décemment du fruit de sa production ; et prime de développement, revenant à l'organisation de producteurs et destinée à être investie dans des infrastructures sociocommunautaires ;
- (2) Critères sociaux : les organisations de producteurs fonctionnent de manière démocratique, la prime de développement est utilisée de manière transparente par l'organisation de producteurs ;
- (3) Critères environnementaux : méthode de production durable, réduction de l'utilisation d'intrants chimiques, (plus particulièrement pour le coton l'endosulfan est interdit, le coton OGM aussi).

³⁶ Jusqu'à présent seul le coton est labellisé équitable. En effet, à la différence des produits alimentaires à « courte filière », la démultiplication des intermédiaires pour les produits textiles ne permet au stade actuel de ne certifier d' « équitable » que la matière première : le coton équitable ou bio-équitable. Toutefois FLO assure la traçabilité de cette matière première tout au long de la filière (égrenage, filature, tissage, confection, distribution) par l'octroi de licence aux différents opérateurs, ces licences assurent que ces derniers respectent au minimum les lois du BIT. Il est prévu une extension à terme du label « équitable » sur d'autres maillons de la filière, notamment la confection, compte tenu de l'activité très « human intensive » qu'elle constitue, avec de nombreux travailleurs pauvres.

- la transformation de 600 tonnes de fibre équitable sur le continent Africain (Maroc, Tunisie et Maurice)
 - l'octroi par le système FLO de licences à 43 sociétés sur le marché français pour distribuer des produits textiles en « coton équitable » et 2 millions de pièces vendues sur le marché français, pour un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros ;
 - l'élargissement au marché européen, avec la vente de 3500 tonnes de fibres équitable sur le marché britannique devenu leader (56 marques détentrices de licences), 246 tonnes sur le marché suisse, contre 1300 tonnes sur le marché français (sur les 5 076 tonnes de coton équitable produit en Afrique). La certification de 149 opérateurs dans 20 pays (pour la transformation de la fibre en produits textiles). Au final, 3 millions de pièces vendues en Europe en 2006, représentant un chiffre d'affaire de 32 millions d'euros
- Des campagnes d'information ont permis de sensibiliser les français à la problématique des producteurs de coton africains et d'accroître la notoriété du commerce équitable ;
 - L'organisation d'opérations marketing, publicitaires et de salons professionnels ont permis une bonne mobilisation des distributeurs et industriels ; des actions auprès des collectivités et entreprises les ont sensibilisé à la démarche du commerce équitable dans leur politique d'achat plus responsable et solidaire.
 - Le marché de textiles à base de coton équitable s'est développé aussi en Suisse, et au Royaume-Uni. Fairtrade Foundation du Royaume-Uni a appuyé le développement d'une filière coton équitable en Inde qui a fournit 2000 tonnes de fibres équitables en 2007, soit 21% du coton équitable total certifié par FLO (contre 79% pour les 4 pays africains).

Les défis du projet sur le terrain : l'insertion dans le fonctionnement et l'organisation des filières

Au-delà d'une simple implantation du commerce équitable au sein des filières cotonnières, l'objectif des promoteurs du projet était d'en faire un élément moteur, aussi bien pour mieux faire connaître et promouvoir le coton africain que pour renforcer les dynamiques interprofessionnelles.

La démarche, dès le départ, s'est appuyée sur la représentation nationale des producteurs afin que ceux-ci déterminent les critères de choix et la région d'implantation du projet, puis les groupements qui seraient à certifier. Ces derniers ne sont ainsi plus de simples bénéficiaires par chance, mais bien considérés comme des ambassadeurs, délégués par leurs pairs. Les sociétés cotonnières ont accompagné et approuvé ce processus.

Par la suite, ces dernières ont joué un rôle capital dans le succès du coton équitable et dans son développement, aussi bien sur le terrain pour expliquer et diffuser les standards et les exigences du commerce équitable (le relais a été pris en partie par les organisations de producteurs), mais aussi pour assurer un égrenage de qualité, l'isolement des lots ou, par exemple, leur emballage en toile de coton.

Une charte qualité a été mise en place à partir des retours des filateurs, sociétés cotonnières et producteurs s'engageant à un certain nombre d'actions dont le résultat était, sinon d'éliminer, tout au moins de significativement réduire les défauts dont s'étaient plaints les clients.

Le commerce équitable, notamment à travers les « standards » a permis de faire passer des messages anciens avec une nouvelle motivation, ce qui a induit une amélioration des pratiques, aussi bien d'un point de vue technique, environnemental qu'économique et social.

Les rapports entre les sociétés cotonnières et les producteurs ont été améliorés, créant globalement une meilleure dynamique interprofessionnelle et au niveau du terrain, un changement de rapports, évoluant

schématiquement d'« encadreur » donnant des consignes à « conseiller » aidant à résoudre les problèmes.

La certification des faîtières pour une partie de leurs membres a permis d'étendre les bénéfices liés aux respects des standards à d'autres organisations de producteurs non encore certifiées.

Le contact avec le marché (et la vision des produits finis fait à partir de leur coton) a permis de mieux sensibiliser les producteurs à l'importance d'avoir une démarche de qualité.

À l'heure actuelle le projet est à la croisée des chemins : de grandes avancées ont été faites mais elles ne sont pas encore consolidées. La croissance rapide a fait rentrer de nombreux nouveaux groupements qui n'ont pas forcément bénéficié de l'encadrement rapproché des premiers. Les organisations de producteurs ont pris en charge une partie de la diffusion des standards, mais elles ont encore besoin d'être accompagnées. Le marché est certes en croissance, mais la dynamique a besoin d'être entretenue, notamment par les organisations du commerce équitable.

Enfin, la situation extrêmement préoccupante du secteur coton dans ces pays rend difficile la mobilisation des acteurs pour développer de nouveaux programmes alors que leur survie même est en cause.

Un certain nombre de faiblesses ont été identifiées et devront être adressées dans le cadre du futur projet envisagé :

- Il convient de maîtriser l'accroissement de l'offre (engouement des producteurs souhaitant tous devenir certifiés compte tenu des gains économiques significatifs qui en résultent), en relation étroite avec la demande, et sur la base de critères objectifs transparents pour l'éligibilité des OP nouveaux entrants ;
- Le rôle important des sociétés cotonnières n'a pas été assez reconnu et, dans tous les cas, n'a pas été chiffré (concernant les coûts supplémentaires et les éventuels bénéfices supplémentaires) ;
- Il n'a pas été possible de garantir à l'avance la vente de la fibre équitable pour laquelle la production avait été dimensionnée et les délais de paiement de la différence de prix et de la prime équitable sont parfois assez longs³⁷ ;
- Si des tentatives d'échanges ont eu lieu, elles n'ont pas été suffisantes et le projet manque de capitalisation ;
- Le maintien de la dynamique de la demande doit aussi être appuyé afin de concrétiser le potentiel de marché existant (nouveaux marchés en Europe et Amérique du Nord, extension de la gamme de produits textiles). À ce titre, un renforcement des capacités opérationnelles et du fonctionnement institutionnel des organisations du système FLO sont nécessaires pour permettre un véritable changement d'échelle du commerce équitable. Notamment le Comité de coordination envisagé à l'échelle européenne par FLO et ses membres doit être mis en place, afin d'être en mesure de démarcher les marques internationales qui sont à même d'assurer un véritable changement d'échelle du commerce équitable pour le textile à base de coton équitable.

³⁷ Au moment de l'achat, les producteurs sont payés le prix du conventionnel. Une fois le coton-graine égrené, la fibre « équitable » est isolée et c'est au moment où elle est vendue que la différence est payée au producteur

Figure 3 : Analyse SWOT du marché du coton équitable

Forces	Soutien de l'opinion publique pour le commerce équitable	Puissance d'un label international reconnu dans le monde	Intérêt accru des opérateurs et consommateurs pour le coton africain dans le cadre de la médiatisation des négociations OMC sur le coton	Lien émotionnel et historique des consommateurs français à l'égard des anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest et Centrale	Opportunités
Potentiel de marché important					Demande très forte pour une offre de textile éthique
Renforcement et professionnalisation des OP (faitières impliquées)	Revenus des producteurs certifiés significativement améliorés	Succès du projet pilote (création de filières textiles agréés sur la base de coton équitable)	Potentiel important de marques internationales (prêtes à effectuer un switch complet vers des chaînes spécialisées « équitables »)	Diversité de produits textile à base de coton (ex : linge de maison, vêtement professionnel, habillement, etc.)	Nouveaux marchés en Europe et en Amérique du Nord intéressés par le coton équitable Marge de développement de la communication sur le caractère « bénéfique pour l'environnement » du coton équitable
Faiblesses	Coûts de certification élevés dans le système FLO actuel (lorsque effectuée au niveau de l'OP de base)	Faible production de coton bio-équitable, pour lequel la demande est importante	Confusion du consommateur industriel textile dû à la multiplication des labels privés, réduisant la notoriété « FLO »	Pas de garanti d'achat des opérateurs textile (à ce jour), relative incertitude sur les ventes de coton équitable d'une campagne sur	Menaces
Difficultés à garantir une qualité constante			L'éthique sociale réduite à une tendance de mode	Complexité des chaînes de transformations textiles et faible capacité du système FLO à développer les débouchés	Demande pour le coton biologique se substituant au coton équitable (le premier étant davantage perçu comme une garantie environnementale)

Mali

Le Mali a été le premier pays où des producteurs ont été certifiés. Les représentants nationaux ont choisi la région de Kita pour implanter le projet qui a commencé avec 4 groupements. Grâce au dynamisme des premières coopératives et à l'appui fort de la CMDT, le projet a progressé de manière rapide et spectaculaire en même temps que la structuration des unions de producteurs au niveau national (représentés auparavant par des syndicats). C'est ainsi que l'Union communale des sociétés coopératives de producteurs de coton de Djidjan³⁸ a été la première du genre créée au Mali. Actuellement, 3 unions de coopératives sont certifiées, toujours dans la région de Kita, représentant 102 groupements de producteurs.

Le Mali a insisté particulièrement sur la qualité et la production de fumure organique. Des techniques innovantes comme le traitement sur seuil et la lutte étagée ciblée qui permettent de diminuer l'utilisation d'insecticides tout en améliorant le revenu des producteurs ont été largement vulgarisés auprès des producteurs de coton équitable. Les producteurs ont créé des comités de suivi et des comités environnementaux chargés de l'application des standards. Du fait de la taille relativement grande des exploitations et des coopératives, les réalisations sociales sont spectaculaires : écoles, magasins, maternités, puits, par exemple sont maintenant nombreuses dans la zone. D'autres innovations existent comme la mise en place d'incinérateurs pour les emballages de pesticides.

Sénégal

Au Sénégal, les producteurs ont choisi la région de Kedougou pour commencer l'équitable avec 3 groupements au départ. Actuellement, les deux unions de secteur de la région portent la certification pour 154 GPC sur les 219 au total. L'introduction du commerce équitable dans les régions de Tambacounda, Vélingara et Kolda (38 GPC supplémentaires) permet d'étendre les bénéfices liés au commerce équitable. La Sodefitec a formé des « animateurs du commerce

³⁸ Qui comprend les premiers groupements certifiés

équitable » qui sont maintenant des prestataires pour les unions de secteurs et aident à la diffusion des standards. De nombreuses méthodes originales ont aussi aidé à ce sujet : théâtre, sketches, veillée, etc. Enfin, les producteurs ont créé un « comité de pilotage » chargé de veiller à l'application des standards dans les GPC déjà certifiés et d'aider les « candidats » à se mettre à niveau.

Cameroun

Le Cameroun a été le troisième pays certifié. C'est dans ce pays que la procédure de choix et d'extension a été la plus complètement élaborée et appliquée (voir annexe). Par ailleurs, dès le départ, c'est l'organisation nationale, l'OPCC³⁹, qui a été certifiée pour le compte de seulement 3 GPC dans la région de Guider ce qui a fait du Cameroun un leader dans ce domaine.

Actuellement, un peu moins d'une centaine de GPC sont certifiés dans 4 régions de productions (Guider, Tchatabali, Maroua et Garoua). La présence de fibre un peu plus longue (PLEBE) donne un avantage comparatif au Cameroun par rapport à d'autres pays. En revanche, les nombreuses ruptures de charges⁴⁰ ne permettent pas encore d'emballer la fibre dans du coton et le polypropylène est de plus en plus décrié par les filateurs.

Burkina-Faso

Si la présentation du programme aux représentants de producteurs a été faite en 2003, le programme n'a pu commencer que plus d'un an après. En effet, au départ, les producteurs n'ont pas réellement fait un choix de zone d'implantation du projet et la Sofitex, alors la seule société cotonnière, n'a pas poussé le programme.

Lors de la privatisation de cette dernière, la zone de l'Est ayant été attribuée à Dagriss, il a alors été possible de commencer la démarche au niveau de la Socoma. Profitant des expériences des autres pays, il a été possible de développer rapidement la production, la certification équitable étant portée par l'Union provinciale des producteurs de coton du Gourma. Cette campagne, il est envisagé de faire rentrer une ou deux autres provinces dans le processus et de faire passer la certification au niveau de l'Union régionale.

Actuellement 132 GPG sont certifiés ou en cours de certification.

4.1.3. Bilan des projets coton bio-équitable d'Helvetas

Résultats du projet pilote :

La filière du coton biologique s'est développée en Afrique francophone avec les programmes d'Helvetas au Mali, Burkina-Faso et Sénégal, de OBEPAB (Organisation béninoise de promotion de l'agriculture biologique) au Bénin, et de Enda Pronat au Sénégal. La coopération suisse (DDC et SECO), la coopération liechtensteinoise (LED), une organisation de coopération néerlandaise (ICCO) et certains industriels du textile et de la grande distribution ont été les principaux financiers des programmes de Helvetas (3 millions d'euros). Les certifications biologiques et équitables sont assurées par ECOCERT et FLO. Les mises en relations avec les milieux financiers et des acheteurs, la diffusion des cas de bonnes pratiques sont assurés par Helvetas.

³⁹ Organisation des producteurs de coton du Cameroun - GIE

⁴⁰ La fibre part de Garoua en camion, est déchargée et mise sur le train à Ngaoundere, puis de nouveau déchargée et stockée au port avant d'être embarquée. Les emballages coton ne résistent pas à de telles manipulations. Un stockage en conteneurs à l'usine avait été envisagé, mais cela renchérit significativement les coûts de transport. Il devra toutefois être reconsidéré.

Les résultats prévisionnels de la campagne 2007 sont plus modestes que ceux du coton équitable, compte tenu de la grande technicité que requiert le mode de production biologique (cf chiffres en détail en Annexe) :

- 6895 producteurs bénéficiaires, dont 35-40% sont des femmes ;
- 4807 ha de parcelles de coton certifiées ;
- 835 tonnes de fibre bio-équitable produites et commercialisées.

Un prix plus élevé (306 CFA/kg⁴¹ pour le coton graine bio-équitable, par rapport au 160 CFA/kg pour le coton conventionnel), mais aussi la réduction des coûts des intrants sont des facteurs très motivants pour les producteurs.

Les faibles rendements obtenus dans la phase pilote sur la production de coton bio-équitable en Afrique de l'Ouest (rendement moitié inférieur à ceux obtenus dans la culture de coton conventionnel), s'expliquent partiellement par les facteurs suivants :

1. Les programmes se sont focalisés sur les villages et paysans les plus marginaux, dont les rendements dans le système conventionnel sont aussi plus faibles que la moyenne nationale ;
2. Pour faciliter la traçabilité et la logistique, les programmes ont démarré sans une période de conversion, sur des parcelles qui n'étaient pas cultivées depuis plusieurs années et qui sont souvent d'un potentiel de production inférieur ;
3. Chaque année, les programmes ont inclus plus de 50% de nouveaux producteurs, qui n'ont pas encore eu l'expertise et la maîtrise de la production biologique.

Une estimation rapide montre cependant que la production du coton bio-équitable peut atteindre la même rentabilité avec un rendement de 405 kg/ha que la production conventionnelle avec 1000 kg/ha.

Tableau 2 : Coûts et revenus comparés pour le coton conventionnel et le coton bio-équitable

Coûts et rentabilité	Conventionnel	Bio-équitable (sc1)	Bio-équitable (sc 2)
Coûts des intrants (CFA/ha)	70 000	10 000	10 000
Coûts du main d'œuvre (CFA/ha)*	10 000	20 000	20 000
Prix (CFA/kg)	160	272	272
Rendement (kg/ha)	1 000	405	500
Marge brute (CFA/ha)	80 000	80 160	106 000

scénario 1 : rendements avec lesquelles la même marge brute serait réalisé

scénario 2 : rendements réalistes à moyen terme

Les autres principaux acquis des programmes sont la mise en place de filières d'approvisionnement en intrants biologiques, la capitalisation de 10 années de recherche en station et en milieu paysan sur la mise au point de bio pesticides, l'utilisation de plantes pièges, la mise au point de techniques de fertilisation utilisant des légumineuses et des espèces agro forestières adaptées, la consolidation de partenariat économique Nord/Sud fort et durable grâce à des partenariats public privé bien établis. L'expérience de ces programmes a aussi montré que les femmes bénéficient d'un meilleur accès à la production biologique et équitable grâce aux moindres coûts d'investissement.

⁴¹ Soit 272 FCFA/kg de coton graine bio-équitable pour le producteur et 34 FCFA/kg pour l'organisation de producteurs.

Les défis du projet sur le terrain : accroître les rendements et changer d'échelle

Les craintes que le coton biologique soit plus sensible aux attaques des ravageurs que le conventionnel ne se sont pas avérées exactes jusqu'à présent, et des bio pesticides efficaces ont été mis au point. Néanmoins, le potentiel des pratiques biologiques n'est pas encore utilisé au maximum, et il existe encore un large potentiel pour améliorer les rendements (qui ont diminué de moitié par rapport au coton conventionnel).

À ce titre, le principal facteur limitant à ce jour, et défi à relever dans le cadre du futur programme, concerne l'apport de matière organique en quantité et qualité suffisante afin d'assurer une bonne fertilisation du sol. La mise au point et la diffusion de systèmes de production intégrant mieux la valorisation de la matière organique (grâce à une meilleure maîtrise des feux de brousse, une augmentation de la production de fourrages, une plus grande intégration entre l'agriculture et l'élevage favorisant la sédentarisation de l'élevage et la récupération du fumier⁴²) doivent être effectués. L'accès au crédit permettant l'équipement des producteurs en charrettes permettant le transport de la fumure organique, mais aussi l'approvisionnement en intrants organiques commercialisés sur le marché mondial jusqu'aux zones de production biologique sont essentiels et devront être facilités.

Pour améliorer les rendements, des semences plus adéquates au mode de production biologique (semences rustiques) devront être testées et diffusées. L'augmentation significative des volumes escomptés dans le cadre du futur projet, devrait permettre de définir des plans semenciers spécifiques.

L'intégration des coûts d'encadrement spécifiques au coton biologique et des coûts de certification est aussi indispensable à effectuer pour assurer une pérennisation de cette sous filière. La forte rentabilité économique pour les bénéficiaires (primes pour le producteur, prix export couvrant les coûts de revient de la société cotonnière) devrait faciliter l'autonomisation progressive de cette sous-filière.

Enfin, l'autre défi d'envergure dans le cadre du futur programme est de viser un changement d'échelle significatif, pour passer des quelques 400 tonnes de fibres de coton biologique en 2007 à près de 10 000 tonnes en 2012. Les référentiels établis dans le cadre du projet pilote sont à ce titre un acquis important, mais des changements de méthodes de travail et de vision stratégique (processus et critères de sélection des producteurs et des zones, intensification de la production par l'utilisation d'intrants organiques commercialisés sur le marché mondial,...) de la part du partenaire privilégié Helvetas sont indispensables pour relever ce défi. Les échanges d'expérience avec d'autres partenaires impliqués dans le développement de la culture biologique (notamment AK Organic) pourront être mis à profit.

L'analyse SWOT ci-dessous donne un aperçu des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la sous-filière du coton bio-équitable.

⁴² Le fumier demeure sans aucun doute la meilleure source de matière organique disponible en Afrique de l'Ouest et du Centre

Figure 4 : Analyse SWOT des projets de coton bio-équitable

Forces			Opportunités		
Faïtières des OP fortement impliqués	Revenues des producteurs augmentés	Synergies sous-régionales entre les programmes	Très forte demande pour coton bio-équitable et prix mondiaux très élevé sur le coton biologique		
Coûts de production très bas	Marché garantie par partenaires commerciales	Prix bio-équitable garantie au producteurs	Marché équitable pour le coton en conversion	Les acheteurs de coton bio viennent prospecter dans la sous-région	Intérêt fort des producteurs au bio-équitable
Forte volonté de l'APROCA pour assurer une coordination sous-régionale et le pilotage stratégique	Contrôle des ravageurs suffisant (avec graine Neem)	Equipes techniques compétentes sur le terrain	Des débouchés pour les produits de rotation existent	Intérêt du secteur privé et acteurs institutionnels	
Forte implication des femmes dans la production et les OP	Effets positifs par rapport au changement climatique	Renforcement et professionnalisation des OP	Croissance du volume permettra d'abaisser les coûts unitaires	Potentiel dans les périphéries des aires protégées	
Faiblesses			Menaces		
Coûts de l'encadrement élevé au démarrage	Rendements relativement faibles et volumes insignifiants	Concurrence d'autres origines sur le marché bio-équitable	Difficulté à accroître les volumes de coton bio pour atteindre une offre conséquente et intéresser les acheteurs		
Coûts de certification bio-équitable hauts	Système de production biologique pas optimisé	Faible niveau d'équipement des producteurs	Coexistence bio/conventionnel dans une même famille	Autres initiatives ne sont pas coordonnées	Possibilité des pratiques frauduleuses
Débouchés bio pour cultures en rotation pas assez développés	Manque d'un cadre pour intégrer d'autres initiatives	Majorité des producteurs sont des analphabètes	Refus des sociétés cotonnières d'égrener le coton bio/équitable, si marge devient insignifiante par rapport au coton conventionnel (en cas de hausse des cours)	Crise de la filière du coton conventionnel	Sécurisation foncière parfois insuffisante
Disponibilité insuffisante de la matière organique	Peu de données quantitatives sur l'impact	Difficulté d'accès au crédit équipement pour l'achat des charrettes			Probable introduction du coton OGM

Ainsi, pendant une période transitoire que propose de couvrir ce projet, l'aide est encore nécessaire pour consolider et étendre ces filières jusqu'à une taille critique suffisante.

Mali

La filière coton biologique et équitable est portée essentiellement par plus de 4100 producteurs⁴³ (dont 40% de femmes) organisés en 33 coopératives de producteurs de coton biologique (CPCB) à travers le Mobiom (Mouvement Biologique Malien). En 2007, la production prévisionnelle est de 850 tonnes de coton-graine sur une superficie de 2330 ha. La production est de la responsabilité individuelle des cotonculteurs. À cet effet, ils assurent eux-mêmes la production quantitative et qualitative de la matière organique et des bio-pesticides.

Le conseil sur les normes biologiques, les itinéraires agricoles ou le commerce équitable, est assuré par le centre de compétence du Mobiom et les agents prestataires et de la CMDT. Les actions de recherche en milieu paysan et la vulgarisation des résultats sont assurées par l'IER, l'IPR/IFRA et le Centre de compétence du Mobiom.

Burkina Faso

La première phase du programme coton biologique au Burkina-Faso a permis de faire connaître cette nouvelle manière de produire du coton dans le pays, elle a aussi permis de démontrer la faisabilité technique et économique du coton biologique. Au cours de cette phase, le très grand intérêt de nombreux producteurs et productrices de coton à s'engager dans cette nouvelle voie a pu être clairement démontré : de 40 la première année, leur nombre est passé à plus de 2800 quatre ans plus tard, et la production est passée de quelques tonnes à plus de 1100 tonnes de coton graine et plus de 2400 ha. Sur le plan institutionnel, l'UNPCB, qui avait un mandat pour la

⁴³ en 2007, à cause d'une pluviométrie défavorable, seulement 3847 producteurs ont pu cultiver du coton

mise en œuvre du programme au début de la phase, s'est de plus en plus impliquée, si bien qu'Helvetas a pu progressivement réduire son rôle d'opérateur.

Sénégal

Sur l'initiative de la Sodefitex et avec un financement de la coopération liechtensteinoise (LED), Helvetas appuie un programme de promotion du coton biologique depuis 2004. Malgré un engagement fort de la Sodefitex et la FNPC dans l'encadrement, et une prime bio garantie de 25%, le nombre de producteurs et les volumes de production restaient très faibles. En 2006/07, seulement 66 producteurs ont participé au programme, avec une production de 5 tonnes de coton graine sur 22 ha. Malgré les rendements très faibles (230 kg/ha en moyenne), certains producteurs ont réalisé des récoltes satisfaisantes.

Grâce à l'adoption de mesures correctives pendant la campagne 2007 : certification équitable (permettant d'accroître sensiblement le prix au producteur) et mise en place de crédits pour l'achat des charrettes pour le transport de la fumure organique, le nombre des producteurs a augmenté à 173 (dont 16 sont des femmes), et les surfaces se sont élevées à 70 ha.

Bénin

L'organisation OBEPAB soutient 1130 producteurs de coton biologique, avec une production de 500 tonnes de coton graine en 2007. Helvetas, la GTZ et Union AVIGREF sont en train de préparer un programme du coton bio-équitable dans la périphérie de la réserve de biosphère de la Pendjari qui devrait démarrer en 2008.

La Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), située au nord-ouest du Bénin dans le département de l'Atacora est classée par MAB-UNESCO, mais elle subit la pression de l'avancement du front agricole. La production de coton conventionnel assurant la source de revenu monétaire la plus importante dans la zone d'occupation contrôlée où prédomine l'agriculture de subsistance, entraîne des dépôts persistants de pesticides dans les mares et rivières menaçant la santé humaine et la diversité biologique. La conversion du coton conventionnel en coton biologique et équitable vise ainsi un double objectif économique et écologique : l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans cette zone défavorisée et la protection de la biodiversité.

4.1.4. Un nouveau programme coordonné au niveau sous-régional pour répondre aux enjeux et défis de ces opportunités de marché

Plusieurs éléments militent en faveur d'un nouveau programme coordonné à l'échelle sous régionale :

1. Les premiers succès ont coïncidé avec une crise profonde du coton en Afrique francophone, dont l'essentiel est dû au renchérissement du FCFA par rapport au dollar⁴⁴. En conséquence, la différence entre le prix d'achat des cotons conventionnel et équitable ou bio-équitable s'est fortement accrue, rendant plus forte la pression des groupements non certifiés pour rentrer dans le processus. Dans ces circonstances on assiste à un réel engouement des producteurs, et un intérêt accru des sociétés cotonnières.
2. De plus en plus d'initiatives s'intéressent à produire du coton équitable ou bio-équitable : multiplication des missions d'acheteurs accompagnées d'ONG, intérêt des bailleurs de fonds. Or, dès le début du projet, et dans tous les pays, les organisations de producteurs avaient identifié un danger de désunion en leur sein, lié au fait que les prix du coton-graine étaient différenciés alors qu'elles avaient toujours lutté contre cela. La multiplication d'initiatives et d'interlocuteurs, si elle n'est pas encadrée, risque d'amener de la confusion sur le terrain, voire la scission de groupements de producteurs pouvant fragiliser l'ensemble de la filière et réduire les effets bénéfiques de ces sous filières : moindre pouvoir de négociation face aux acheteurs, mais aussi moindre visibilité et appétence chez les acheteurs ou les consommateurs. Il s'agira de clarifier les messages à l'intention des différentes attentes des sous marchés, et de travailler la complémentarité avec d'autres initiatives (comme Better Cotton ou Cotton Made in Africa).
3. Les échanges entre promoteurs des deux projets pilotes sur le coton équitable et le coton bio-équitable ont permis de dépasser le scepticisme réciproque initial, et d'identifier de nombreux points communs dans les objectifs visés et les approches. L'étude de faisabilité a été l'occasion d'un rapprochement déterminant des différents promoteurs impliqués (Max Havelaar /FLO, Helvetas, Dagrif), renforcé par la participation active des bénéficiaires concernés (Aproca, représentants de producteurs et de sociétés cotonnières), et il en est ressorti une vision stratégique commune sur les perspectives de ces sous filières et les principes d'intervention pour appuyer leur développement
4. Malgré les premiers résultats significatifs des projets pilotes pour le coton équitable et bio-équitable, ces filières n'ont pas encore atteint un stade de maturité suffisant. L'intérêt pour le coton équitable, qu'il soit biologique ou non, ne doit pas faire oublier qu'il demande un grand investissement en terme de conseil ou d'accompagnement pour s'assurer que les producteurs et leurs organisations respectent les contraintes propres à la labellisation, sur laquelle est assise toute la crédibilité de ces marchés !
 - Des besoins importants sont encore nécessaires pour consolider les acquis et assurer le développement, notamment au niveau de la production⁴⁵ afin que l'Afrique se positionne comme acteur majeur sur ces créneaux de marché. Ceci signifie de développer une capacité d'offre significative en terme de volume, de délai de réponse, de qualité, de vision stratégique, ce qui ne peut être fait qu'à un niveau sous régional et nécessite beaucoup d'éléments à mettre en place pour que le

⁴⁴ Dans ces filières, la plupart des coûts de revient sont en franc CFA, lié à l'euro et la majorité des recettes sont en dollar, car vendues sur le marché mondial. La montée de l'euro face au dollar renchérit les coûts et diminue les recettes de façon mécanique, quelque soit la gestion de ces filières.

⁴⁵ Appui conseil aux producteurs, pour éviter la dé-certification en cas de non respect des standards

système fonctionne, non seulement en termes d'encadrement, mais aussi de mise en place de cadre institutionnel et réglementaire, de coordination, d'information. De plus des investissements supplémentaires sont aussi nécessaires pour élargir les débouchés sur l'ensemble du marché européen, mais aussi d'autres marchés, et pour exploiter le potentiel africain de transformation, permettant de conserver une plus grande part de la valeur ajoutée sur le continent.

- Ces filières n'ont pas encore atteint le volume critique permettant leur autonomie financière. Le projet est conçu de façon à assurer l'autonomie financière de ses sous filières à son terme, sur la base des redevances sur le label pour le suivi à l'aval et la prospection de nouveaux débouchés, et sur la base d'une ponction d'une partie des primes pour couvrir les coûts de certification et d'encadrement technique supplémentaires au niveau de la production. En effet, l'augmentation des volumes produits devrait permettre de réaliser des économies d'échelle significatives sur les coûts d'encadrement et de certification et d'augmenter les revenus permettant une internalisation de tous les coûts.
5. Enfin, afin de maximiser les effets bénéfiques de ces opportunités de marché non seulement sur les producteurs « heureux élus » bénéficiaires, mais aussi sur l'ensemble de la filière, il convient de s'assurer de leur insertion dans les modes d'organisation et de fonctionnement des filières cotonnières existantes.
- L'insertion des sous-filières équitables dans les filières cotonnières africaines est un enjeu de taille. Dans la mesure où le commerce équitable ou biologique ne saurait, du moins à moyen terme, prendre en charge une part significative de la production, il doit jouer un rôle de levier sur un certain nombre de thèmes et assurer un effet d'entraînement positif maximum sur l'ensemble de la filière, en préservant la solidarité et l'union des producteurs de coton. Il convient d'éviter de se donner bonne conscience en créant des îlots de richesse dans un océan de pauvreté, mais au contraire utiliser le commerce équitable pour renforcer la professionnalisation des organisations de producteurs, les dynamiques interprofessionnelles, la qualité du coton, la prise en compte des problèmes environnementaux et, d'une manière plus large, faire la promotion du coton africain.
 - Ceci ne peut se réaliser qu'à travers des mécanismes dûment identifiés, clairs et acceptés par tous les acteurs impliqués qui permettront ainsi de diffuser effectivement les progrès réalisés en termes de professionnalisation des organisations de producteurs et de l'interprofession, de gestion, de transparence, d'environnement, de qualité, de réduction de coûts de production et donc de revenus supplémentaires (producteurs et leurs organisations, sociétés cotonnières principalement). Aussi, les initiatives (bailleurs, coopération décentralisée, ONG, industriels) qui veulent participer au développement du coton équitable ou bio-équitable doivent trouver un cadre clair d'insertion, où elles pourront faire valoir leur démarche, mais tout en respectant des règles communes minimales.
 - Ainsi, les organisations de producteurs doivent être impliquées dans la démarche équitable et bio-équitable au niveau le plus haut possible (faîtière nationale et sous régionale), et les sociétés cotonnières le plus en amont possible et dans un esprit de partenariat, afin que ces acteurs puissent mieux orienter le développement du secteur.

6. Même si la qualité n'est pas une exigence de FLO pour que les groupements soient certifiés, elle s'est imposée dès le démarrage du projet équitable pour plusieurs raisons :
- Le fait de payer un prix différencié dans des pays où il existe un prix unique sur l'ensemble du territoire devait se justifier, d'une part par le respect des standards de FLO et d'autre part par le fait qu'un effort particulier était apporté pour produire une fibre de qualité ;
 - Pour fidéliser la clientèle et donc pérenniser ces créneaux de marché, la satisfaction des consommateurs et des intermédiaires textiles sur la qualité des produits est indispensable ;
 - Un des objectifs principaux du projet est de faire du coton équitable ou bio-équitable, la vitrine du coton africain. Au-delà de ces produits, c'est la promotion du coton africain dans son ensemble qui est visée, les producteurs certifiés deviennent des « ambassadeurs » de l'ensemble de la production nationale
7. Si du point de vue des exigences du commerce équitable et de l'agriculture biologique, le coton africain dispose de nombreux atouts⁴⁶, en particulier par rapport au coton indien, ce n'est pas le cas pour les filières textiles où le rapport de forces s'inverse. Les filatures ont quasiment disparu des pays africains producteurs de coton et sont rares sur le continent, de même que les autres industries aval. En conséquence le coton africain est filé, tissé, confectionné soit par les industriels asiatiques⁴⁷, soit par des industriels de la zone Euro-Méditerranée. Le désavantage comparatif que constitue l'absence de filière intégrée sur le continent africain ne joue pas pour le coton conventionnel, qui est acheté caf au prix mondial par les filateurs. En revanche, pour les marchés considérés, il s'agit d'un handicap, car la multiplicité des intermédiaires sur différents continents/région accroît sensiblement les coûts de transaction et de transport. Pour rester compétitif, la démarcation du coton équitable et bio-équitable africain par le maintien d'une qualité irréprochable et sa reconnaissance et valorisation par les acheteurs est indispensable. Paradoxalement, les spécificités de ces marchés peuvent aussi favoriser, certes à petite échelle, l'intégration d'une filière coton-textile équitable et bio-équitable dans la sous région (liens avec le secteur artisanal); le produit textile entièrement « made in Africa » peut en effet répondre à la demande « éthique » et « ethnique » des consommateurs.

⁴⁶ Producteurs organisés, partenariat fort avec les sociétés cotonnières, fibre vendue sur le marché mondial et donc aux normes, qualité intrinsèque de cette même fibre, faible utilisation d'intrants chimiques, comparé à d'autres régions du monde.

⁴⁷ Chine, Inde, Bangladesh, Sri Lanka.

4.2. Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

L'appui aux filières cotonnières africaines continue de constituer un important secteur d'intervention de l'AFD et de la coopération française. Outre les projets actuellement en cours d'exécution, l'AFD a un portefeuille de projets identifiés, programmés ou approuvés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Partenariat Europe Afrique sur le coton adopté en juillet 2004 et s'élevant à 77 millions d'euros. Ces appuis ciblent trois axes d'intervention, conformément à la stratégie d'intervention sur les filières coton adoptée en conseil de surveillance de l'AFD en avril 2006 :

- (axe 1) l'appui à la structuration des filières (interprofession et professionnalisation des organisations de producteurs),
- (axe 2) l'appui à l'amélioration de la compétitivité et durabilité de la production et de l'outil de transformation,
- (axe 3) l'appui à la mise en place des mécanismes de réduction de la vulnérabilité des filières à la volatilité des cours.

Le projet de développement du coton équitable et bio-équitable envisagé ici s'inscrit totalement dans ces 3 axes de la stratégie de l'AFD et de la coopération française.

En revanche, jusqu'à présent il n'y a eu aucune intervention de l'AFD en appui spécifique au développement de filières du commerce équitable⁴⁸ ou de l'agriculture biologique. Ainsi, le projet envisagé constituerait la première intervention de l'AFD dans ce domaine. Toutefois, la décision du département de la communication de l'AFD de sponsoriser le colloque organisé par la Plate-forme du commerce équitable sur « le commerce équitable et les collectivités locales » du 18 décembre 2007 à Angers, indique une sensibilité accrue de l'AFD sur cette thématique.

À ce jour, contrairement à d'autres agences d'aide en Europe⁴⁹ qui soutiennent parfois depuis plus d'une ou deux décennies le développement du commerce équitable dans le cadre de leur stratégie « commerce et développement » et qui envisagent déjà la mise en place d'une stratégie d'intervention commune à l'échelle européenne⁵⁰, l'AFD ne s'est pas encore dotée de stratégie spécifique sur l'intervention en faveur du commerce équitable et de l'agriculture biologique

Ce premier projet constitue davantage une opportunité compatible avec la stratégie d'intervention de l'AFD dans le secteur coton, le MAE n'étant pas en mesure, compte tenu de la diminution de ses ressources de pouvoir financer une deuxième phase du FSP commerce équitable octroyé en 2003 (dont l'émergence d'une filière africaine de coton équitable constituait l'un des volets).

Si le commerce équitable et l'agriculture biologique sont des sujets « montants » dans le cadre de la problématique « commerce et développement », et de l'enjeu « réchauffement climatique et adaptation de l'agriculture africaine », ce projet sera l'occasion pour l'AFD lors de sa réalisation de se familiariser avec les acteurs et la problématique du commerce équitable et de l'agriculture biologique et pourra peut-être contribuer à l'élaboration d'une réflexion stratégique sur ces deux thématiques, à l'instar de ses consœurs européennes.

⁴⁸ À l'exception d'un PRCC pour financer des études sur le potentiel de développement de filières équitables en Guinée dont les résultats sont attendus.

⁴⁹ SECO en Suisse, ICCO⁴⁹ au Pays Bas, DFID au Royaume Uni, BMZ en Allemagne, ainsi que la CE.

⁵⁰ Depuis 2006, à l'initiative de la Coopération Suisse, une concertation des bailleurs de fonds du commerce équitable en Europe s'est organisée. L'objectif visé est un soutien direct à un « basket fund » au niveau de la fédération FLO (qui réunit les différentes OCE européennes, d'Amérique du Nord et du Japon) plutôt qu'une multiplicité d'interventions bilatérales en soutien aux OCE de son pays par chaque bailleur bilatéral, afin de gagner en efficacité et synergie.

5. LE PROJET FINANCE PAR L'AFD

Le chapitre qui suit décline les objectifs, composantes et mode opératoire du projet de développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique de l'Ouest et du Centre, que l'AFD s'est engagé à financer à hauteur de 4,7 millions d'euro le 21 février 2008 dans 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal).

Des financements additionnels d'autres partenaires techniques et financiers permettraient une extension des objectifs de production et commercialisation du coton équitable et bio-équitable au-delà des objectifs fixés dans le cadre de ce projet (notamment autres pays). L'idée est que le projet financé par l'AFD soit structurant et offre un cadre opérationnel et stratégique dans lequel d'autres financements pourraient s'inscrire.

5.1. Finalité

La finalité du projet est de faire bénéficier à des producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre des avantages du commerce équitable et de l'agriculture biologique dont la demande est en pleine expansion, et de maximiser leurs effets de levier sur l'ensemble de la filière en terme de promotion du coton africain sur le marché mondial, et outil d'amélioration de la compétitivité (professionnalisation des organisations de producteurs, durabilité et qualité de la production).

5.2. Objectifs spécifiques

Sous-objectif 1 : Permettre aux familles africaines productrices de coton dans 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal) de bénéficier des avantages du commerce équitable et de l'agriculture biologique (amélioration des revenus et conditions de vie, amélioration de l'environnement, réduction de la vulnérabilité, professionnalisation des organisations de producteurs et renforcement de la dynamique interprofessionnelle, contact direct avec le marché à l'aval), par la commercialisation de 55 000 tonnes de coton fibre équitable et 8 600 tonnes de coton fibre bio-équitable, en conversion du coton conventionnel, au terme des 5 années du projet.

Sous-objectif 2 : Contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale portée par l'Association des producteurs de coton africains (Aproca), en partenariat avec les unions nationales des organisations de producteurs de coton et les sociétés cotonnières, pour consolider et étendre les sous-filières coton équitable et bio-équitable en lien avec la demande, et maximiser les effets de levier sur l'ensemble de la filière en terme de promotion du coton africain, renforcement de sa compétitivité (qualité, mode de production plus durable) et professionnalisation des organisations de producteurs.

Sous-objectif 3 : Développer les parts de marché du coton équitable et bio-équitable en provenance d'Afrique dans les produits textiles sur les marchés du Nord, pour permettre à davantage de producteurs africains d'améliorer leurs revenus.

5.3. Contenu du projet

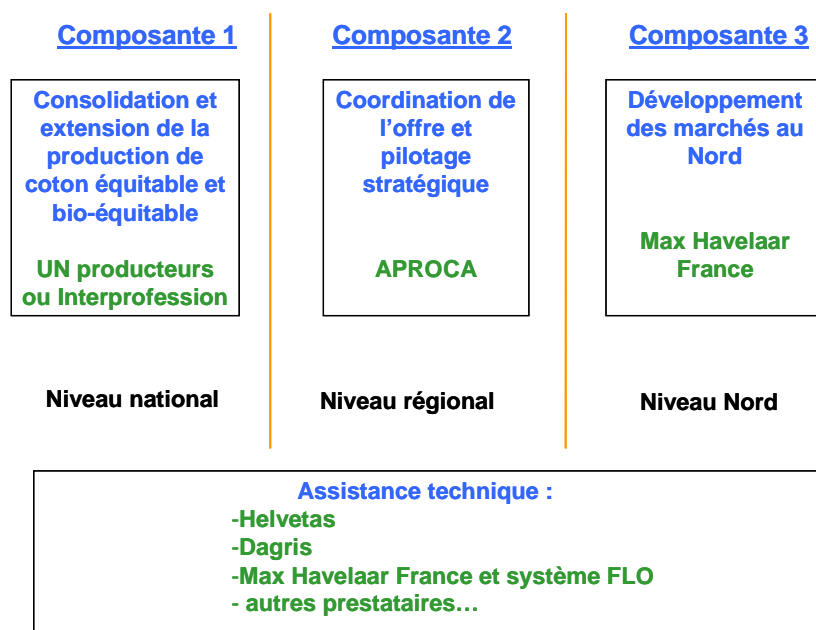
Le projet de développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique francophone est un projet sous-régional dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Association des producteurs de coton africains (Aproca).

Compte-tenu du caractère sous régional du projet au sud, et de sa dimension nord « développement du marché », des maîtrises d'ouvrage déléguées interviendront dans les domaines suivants :

- (i) La consolidation et l'expansion de la production de coton équitable et bio-équitable dans chaque pays sera confiée en délégation de maîtrise d'ouvrage aux unions nationales de producteurs de coton (ou, selon les pays aux interprofessions) ;
- ii) Le développement des marchés au Nord sera confié en délégation de maîtrise d'ouvrage à Max Havelaar France, qui coordonne ses activités avec les autres initiatives nationales du commerce équitable dans les pays qui s'engagent pour le coton équitable.

Compte tenu de l'expérience acquise par les promoteurs des deux projets pilotes (Max Havelaar France, Dagrís et Helvetas), de leur réseau de partenaires techniques et commerciaux indispensables au développement de l'offre et des débouchés, du capital confiance établi avec les bénéficiaires, il est prévu que ces derniers assument le leadership de l'assistance technique qui sera fournie en appui aux acteurs bénéficiaires pour permettre la réalisation des objectifs du projet.

Figure 5 : Schéma simplifié des 3 principales composantes du projet et acteurs



5.3.1. Les composantes du projet

Le projet contient 3 composantes :

- La première appuie le développement de la production de coton équitable et bio-équitable dans les différents pays de la sous région,
- La deuxième appuie la coordination régionale de ces deux sous filières et leur pilotage stratégique
- La troisième appuie le développement des marchés au nord.

La composante 1 fera l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'interprofession coton, ou à l'union nationale des producteurs de coton ou encore à la société cotonnière, selon les pays. Elle sera mise en œuvre, pays par pays, par l'union nationale des producteurs de coton et la (les) société(s) cotonnière(s), avec l'appui des opérateurs (Dagrís, Helvetas, Max Havelaar et FLO-PBU) et de prestataires de services.

Pour la mise en œuvre des activités de la composante 1, une articulation étroite sera recherchée avec les projets en vigueur dans les pays concernant les appuis au renforcement des capacités des organisations de producteurs (par exemple PASE-2 au Mali, PARFC au Burkina Faso, PADYP au

Bénin, etc.), afin que les producteurs bénéficiaires du projet envisagé bénéficient des appuis des autres projets en terme notamment d'alphabétisation fonctionnelle, de conseil à l'exploitation familiale et de conseil de gestion. De même une articulation sera recherchée avec les projets ARIZ dans les différents pays, pour faciliter l'octroi de crédit équipements aux producteurs du projet.

La composante 1 se décline en deux sous composantes :

Composante 1a : Consolidation et expansion de la production de coton équitable

Cette composante vise à accroître le volume (et donc le nombre de producteurs bénéficiaires) de production annuel de coton équitable à 55 000 tonnes de fibres en fin de projet, contre 8 000 tonnes aujourd'hui pour la sous-région. Pour cela des appuis sont prévus en matière :

- (i) *d'encadrement technique* : formation des producteurs et de leurs OP sur les exigences des standards du commerce équitable ; renforcement de leurs capacités technique et de gestion afin qu'ils soient éligibles et conservent la certification (mode de production plus durable, gestion démocratique de l'organisation de producteurs) ; appui à l'amélioration de la qualité;
- (ii) *de fonctionnement* : prise en charge dégressive des frais de certification et des coûts supplémentaires d'encadrement (par rapport à l'encadrement coton conventionnel) ;
- (iii) *de pilotage stratégique* : appui à l'échelle nationale, et en coordination avec l'Aproca, à la définition d'une stratégie d'extension de la production équitable (établissement de critères objectifs pour le choix des zones, du nombre d'organisation de producteurs,...), à la définition des contributions respectives des producteurs, organisations de producteurs et sociétés cotonnières pour l'internalisation des coûts de cette sous filière visant son autonomie financière, à l'établissement d'un système de paiement sécurisé, et d'un système d'information (suivi-évaluation) de la sous filière.

Composante 1b : Consolidation et expansion de la production de coton bio-équitable

Cette composante vise à accroître le volume (et donc le nombre de producteurs bénéficiaires) de production annuel de coton biologique et équitable à 8 600 tonnes de fibres en fin de projet, contre 800 tonnes aujourd'hui pour la sous-région.

L'agriculture biologique implique un changement profond du mode de production qui touche l'exploitation (intrants chimiques exclus), mais aussi la gestion de terroir, ce qui demande un encadrement plus intense. Ainsi, en plus des activités déjà prévues en 1a, des appuis complémentaires spécifiques à la certification agriculture biologique seront apportés en matière :

- (i) *d'encadrement technique* : formation et encadrement des producteurs sur les itinéraires techniques propres à l'agriculture biologique ; appui à l'approvisionnement et à l'utilisation d'intrants compatibles à l'agriculture biologique (bio-pesticides, fumure organique,...) ; facilitation de la contractualisation avec les banques et institutions de microfinance pour l'octroi de crédits équipement (notamment équipement en charrettes pour le transport de la fumure organique) ; appui à la valorisation des cultures biologiques en rotation (recherche de débouchés sur les marchés locaux et internationaux) ;
- (ii) *de fonctionnement* : idem (1a -ii) ;
- (iii) *de pilotage stratégique* : idem (1a -iii). De plus, dans le cadre de la stratégie d'extension, les modalités pour faciliter la conversion de certains producteurs équitables au bio-équitables seront définis, les méthodes de travail et référentiels seront mis au point pour assurer un véritable changement d'échelle de la production ; et, dans le cadre du système d'information de la sous-filière, le système de contrôle interne au niveau des organisations de producteurs

certifiées bio-équitables sera renforcé et son application par les nouvelles organisations de producteurs certifiées sera appuyé.

Composante 2 : Coordination sous-régionale et pilotage stratégique

Cette composante vise à aider l'Aproca à élaborer, en partenariat avec les sociétés cotonnières et unions nationales de producteurs, une stratégie régionale pour la consolidation, l'extension et la coordination de l'offre des sous-filières coton équitable et bio-équitable en lien avec la demande, au sein de l'organisation des filières nationales, afin d'assurer un effet de levier maximal sur la promotion du coton africain auprès des acteurs de marché, sur la compétitivité de la fibre (qualité, mode de production plus durable), et sur la professionnalisation des organisations de producteurs (des faitières aux organisations à la base).

Ainsi le projet prévoit d'appuyer les activités suivantes en matière :

- (i) *d'assistance technique pour le pilotage stratégique* : enveloppe permettant le recours à de l'expertise externe pour renforcer les capacités de l'Aproca (a) à élaborer la stratégie régionale pour ces deux sous-filières (définition de critères et processus d'extension des zones, pays, du nombre d'organisation de producteurs ; principes et démarches d'intervention) ; (b) à conduire des études de capitalisation et d'impact ; en expertise juridique (dans le cadre de la contractualisation directe avec des acheteurs) ; (c) à mettre en place un système d'information (suivi-évaluation) et de communication sur ces sous-filières auprès de ses membres au Sud et des acteurs de marché au Nord ; (d) à réaliser des audits annuels et à superviser le projet ;
- (ii) *de fonctionnement* : appui dégressif à la prise en charge d'un cadre technique chargé de la coordination régionale de ces sous-filières et d'un comptable ; forfait pour appuyer les frais de fonctionnement (y compris la tenue des comités de pilotage du projet) ; enveloppe pour la tenue d'ateliers sous régionaux permettant les échanges entre acteurs nationaux des différents pays ; enveloppe pour la tenue des audits annuels ;
- (iii) *de recherche développement* : enveloppe destinée à financer la Recherche (instituts de recherche nationaux appuyés par leurs partenaires –CIRAD, etc.-), afin de trouver des solutions permettant d'accroître les rendements de coton biologique. A ce titre, l'Aproca dirigera un comité d'orientation et de suivi de la recherche qui permet de poser les problèmes remontant du terrain, de partager l'information et de diffuser les résultats.

La composante 2 sera mise en œuvre par l'Aproca, en concertation avec les unions nationales de producteurs de coton et les sociétés cotonnières, et avec l'appui des opérateurs (Dagris, Helvetas, Max Havelaar et FLO-PBU) et de prestataires de services.

Composante 3 : Développement et coordination des marchés

Cette composante du projet a pour objectif de développer les parts de marché du coton équitable et bio-équitable en provenance des producteurs africains membres de l'Aproca dans les produits textiles sur les marchés du Nord. Le projet appuiera les activités suivantes :

- (i) promotion de l'utilisation du coton équitable et bio-équitable d'origine africaine dans les produits textiles (études de marché nécessaires à l'élaboration d'une stratégie marketing, communication via les médias, organisation d'événementiels, démarchage et accompagnement d'acheteurs) ;

- (ii) promotion de la constitution de filières coton/textile africaines sur l'équitable et le bio-équitable afin de maximiser la valeur ajoutée sur le continent ;
- (iii) mise en place d'un système d'information sur les marchés du coton équitable et bio-équitable, permettant une meilleure gestion offre/demande, et diffusion des analyses auprès des acteurs de marché et de l'Aproca ;
- (iv) réactualisation des standards, des modalités de certification « commerce équitable » des organisations de producteurs, ainsi que l'agrément des intermédiaires de la chaîne de valeur, en tenant compte de la position de l'Aproca et des spécificités de la filière coton-textile.

La composante 3 fera l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à Max Havelaar France. Elle sera mise en œuvre, avec l'appui de ses partenaires (fédération FLO, autres initiatives nationales de labellisation, et acteurs majeurs sur le marché du bio-équitable), l'Aproca, et des prestataires de services.

5.3.2. Description du dispositif et procédures de suivi-évaluation du projet

Le suivi-évaluation

Le suivi-évaluation global du projet sera porté par l'Aproca qui en fera la synthèse. Dagrif appuiera le projet grâce à sa grande expérience des problématiques de suivi-évaluation en zones cotonnières.

Sur la composante 1 du projet :

Les **statistiques de base** (producteurs, groupements, production, rendement, utilisation d'intrants conventionnels et biologiques, techniques améliorées, comptes liés à l'équitable : certification, distribution des compléments de prix et des primes, réalisations de la prime) seront collectées au niveau des coopératives de base et des unions par les structures de conseil impliquées.

Les formations dans les différents domaines feront elles aussi l'objet d'un suivi statistique (nombre de formations, de producteurs présents, évaluations) et d'enquêtes ponctuelles pour en mesurer l'efficacité.

Les sociétés cotonnières fourniront les quantités et qualités de fibres équitables et bio-équitables produites.

Les tableaux de bord seront établis de manière cohérente avec l'appui de Dagrif.

Ces statistiques de base seront complétées par des **enquêtes annuelles ou spécifiques**, commanditées aux services suivi-évaluation des sociétés cotonnières (ou des interprofessions si une migration de ces services est prévue).

Enfin, de manière plus large, des **études d'impact** plus approfondies pourront être menées soit par les instituts de recherche, soit en collaboration avec des universitaires maliens ou étrangers.

Par ailleurs, un point régulier des avancées des activités de nature plus qualitative (démarche d'extension, cadre d'intervention, etc.) sera fait par leurs maîtres d'œuvres. Elles pourront aussi faire l'objet des enquêtes spécifiques ou des études d'impact citées plus haut.

Sur la composante 2 du projet :

Des rapports réguliers seront faits par l'Aproca sur l'avancée des diverses activités de cette composante : état d'avancement, perspectives, points forts, facteurs limitants, qui permettront au comité de pilotage de prendre les décisions adéquates.

C'est aussi au niveau de cette composante que seront synthétisées les informations remontant des diverses activités de recherche menées dans le cadre du projet.

Sur la composante 3 du projet:

Les initiatives nationales en charge de la mise en œuvre de cette composante du projet devront fournir à Max Havelaar France qui assure le point focal vis-à-vis de l'Aproca, un état des lieux trimestriel des ventes sur leur marché, de leurs contacts avec les industriels ou distributeurs intéressés par la démarche. Les différentes études de marché qui seront menées dans les différents pays devront être transmises à Max Havelaar France qui en fera la synthèse. Cette dernière sera transmise à l'ensemble des acteurs du projet et aidera à la définition des stratégies.

Synthèse globale :

Le coordonnateur de l'Aproca devra aussi être un « intégrateur » des informations qui lui remonteront des 3 composantes. Il pourra ainsi régulièrement fournir des synthèses aux acteurs du projet ainsi qu'aux membres du comité de pilotage.

La capitalisation des expériences du projet

Le suivi-évaluation ne doit pas seulement être une collecte d'information permettant d'améliorer le pilotage du projet, mais aussi être une base solide pour la capitalisation des expériences mises en place.

5.4. Réalisations attendues

Les réalisations attendues au terme du projet sont déclinées par composante :

Composante 1a : Consolidation et expansion de la production de coton équitable

- 55 000 tonnes de fibres équitables en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont vendues sur les marchés européens ;
- les fédérations nationales des unions de producteurs portent la certification équitable dans chaque pays, ce qui permet de gérer de façon transparente les entrées de nouveaux producteurs ;
- un cadre minimal d'exigences et une procédure d'extension est rédigée et diffusée pour l'entrée de nouvelles initiatives de coton équitable ;
- la charte qualité est harmonisée et adaptée pour tous les pays concernés par le projet ;
- la gestion des organisations fédérales de producteurs est renforcée et contrôlée par le biais des inspections de FLO-Cert ;
- les revenus des producteurs impliqués sont nettement améliorés ;
- la cohésion sociale est renforcée dans les groupements certifiés ;
- les femmes sont mieux intégrées dans les organisations de producteurs à tous les niveaux ;
- les exigences environnementales sont mieux comprises et intégrées dans le fonctionnement des exploitations comme des organisations de producteurs ;
- à travers la certification des fédérations et la volonté d'intégrer le système FLO, les standards sont diffusés y compris aux coopératives non certifiées ;
- les dynamiques inter-professionnelles sont renforcées et le rôle de l'encadrement évolue petit à petit vers celui de conseiller.

Composante 1b : Consolidation et expansion de la production de coton bio-équitable

- 8 600 tonnes de fibres bio-équitables en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont vendues sur les marchés européens et américains ;
- 40 000 producteurs de coton biologique bénéficient de marges brutes supérieures d'au moins 50% par rapport à celles obtenues pour la production de coton conventionnel ;
- les producteurs connaissent et mettent en pratique les itinéraires techniques de l'agriculture biologique au niveau de leur exploitation pour la production cotonnière et les cultures en rotation ;
- les groupements des producteurs biologiques sont capables de jouer leur rôle dans l'encadrement, dans le système de contrôle interne et dans la gestion des flux financiers (y compris la prime équitable) ;
- les producteurs sont mieux équipés avec des outils de transport (charrettes) et de labour (charrues etc.) ; l'élevage est mieux intégré au niveau des exploitations ;
- le cadre de vie des familles est amélioré grâce à l'augmentation des revenus des producteurs et aux investissements sociocommunautaires des organisations de producteurs ;
- le rôle de la femme est renforcé dans les exploitations agricoles ;
- les impacts négatifs sur l'environnement sont diminués ; la fertilité des sols est améliorée.

Composante 2 : Coordination sous-régionale et pilotage stratégique

- les capacités techniques, de gestion, et de pilotage stratégique de l'Aproca et de ses plateformes nationales sont renforcées ;
- l'offre de services de l'Aproca en direction de ses membres est améliorée, notamment concernant le coton équitable et bio-équitable ;
- l'Aproca a su développer une stratégie régionale et un cadre opérationnel pour le développement des sous-filières équitable et bio-équitable et a publié un « guide de bonnes pratiques » en la matière ;
- quelque soit l'origine des financements, les différentes interventions concernant les sous-filières équitable et bio-équitable sont coordonnées au niveau de l'Aproca ;
- des synergies sont développées avec les autres initiatives de labellisation : Better Cotton Initiative (BCI), Cotton Made in Africa (CMA), etc. ;
- un programme de recherche d'accompagnement est défini et mis en œuvre de façon coordonnée par les différents instituts de recherche de la sous-région.

Composante 3 : Développement et coordination des marchés

Développement du coton équitable et bio-équitable africain sur les marchés du Nord

- les parties prenantes (consommateurs, industries textiles, journalistes, collectivités publiques, etc.) sont sensibilisées et informées sur l'offre de produits textiles à base de coton équitable et bio-équitable en provenance d'Afrique, et l'impact de la production de coton équitable et bio-équitable au niveau des producteurs et du développement ;
- Le profil et les attentes des consommateurs concernant le coton et le textile équitables sont analysés en profondeur ;
- une coordination efficace des marchés européens et internationaux sur le coton équitable et bio-équitable permet une pénétration maximale du coton équitable et bio-équitable en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre, grâce à la mise en place effective et

opérationnelle d'une unité de coordination : le Comité des Initiatives de Labellisation pour la promotion du coton africain (CILPCA) ;

- la capacité de services rendues par le système FLO auprès des différentes parties prenantes est accrue ;
- le nombre de traders, transformateurs, détaillants et marques qui s'engagent dans la transformation et la commercialisation de coton équitable et bio-équitable en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre augmente rapidement
- la réponse au marché des marques transnationales (distributeurs, multinationales) est effective et absorbe de larges volumes de coton équitable et bio-équitable ;
- les principaux marchés européens du coton équitable et bio-équitable connaissent un rythme soutenu de croissance (Royaume-Uni, France, Hollande, Suisse, Allemagne) et d'autres marchés équitables européens et nord américains se développent également ; les volumes de coton fibre équitables vendus atteignent 55 000 tonnes en 2012 et près de 9 000 tonnes pour le bio-équitable ;

Intégration de la filière africaine coton-textile équitable et bio-équitable

- des projets pilotes d'intégration de la filière coton/textile africaine sont mis en place ;
- la part de la transformation africaine dans le prix final des produits textiles composés de coton équitable et bio-équitable augmente.

Système d'information sur le marché et gestion offre/demande

- un système d'information opérationnel sur l'offre de coton équitable et bio-équitable et le suivi de la demande aux différents échelons de la chaîne textile est établi et diffusé aux principaux opérateurs
- une segmentation précise des consommateurs par marchés est établie ;

Révision des standards et du processus de certification : participation de l'Aproca

- les standards sur le coton graine équitable et bio-équitable, les procédures de certification et les prix minimums et prime de développement sont actualisés, en tenant compte de l'avis de l'Aproca ;
- l'agrément des intermédiaires de la chaîne de valeur textile est rationalisé et la confiance des consommateurs s'améliore sur les produits textiles utilisant du coton équitable et bio-équitable (plus d'assurance de conformité aux règles sociales sur les acteurs textile).

5.5. Intervenants et mode opératoire

5.5.1. Montage institutionnel et rôle des acteurs

Cadre institutionnel

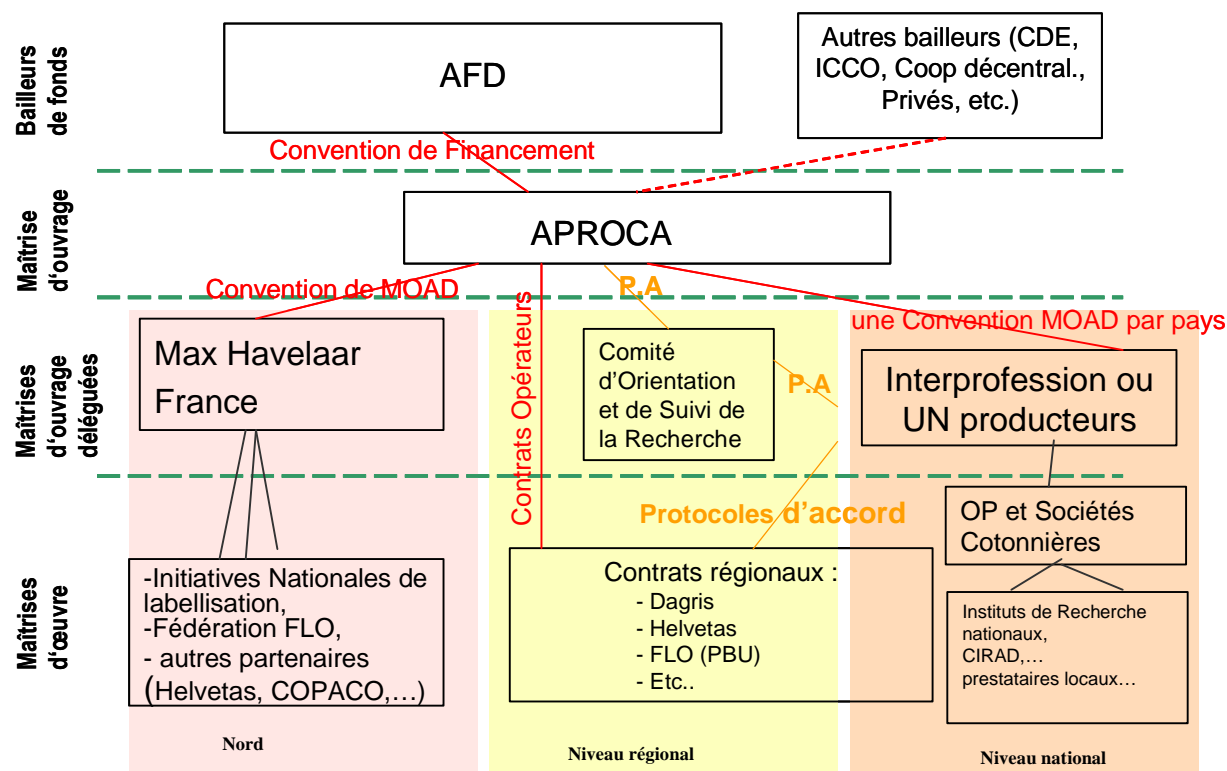
Le projet de développement du coton équitable et bio-équitable en Afrique francophone est un projet sous-régional dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Association des producteurs de coton africains (Aproca).

Compte-tenu du caractère sous régional du projet au sud, et de sa dimension nord « développement du marché », des maîtrises d'ouvrage déléguées interviendront dans les domaines suivants : (i) La consolidation et l'expansion de la production de coton équitable et bio-équitable dans chaque pays sera confiée en délégation de maîtrise d'ouvrage aux Unions Nationales de producteurs de coton (ou, selon les pays aux Interprofessions, ou encore à la société cotonnière); ii) Le développement des marchés au Nord sera confié en délégation de maîtrise d'ouvrage à Max Havelaar France.

Compte tenu de l'expérience acquise par les promoteurs des deux projets pilotes (Max Havelaar France, Dagrís et Helvetas), de leur réseau de partenaires techniques et commerciaux indispensables au développement de l'offre et des débouchés, du capital confiance établi avec les bénéficiaires, il est prévu que ces derniers assument le leadership de l'assistance technique qui sera fournie en appui aux acteurs bénéficiaires pour permettre la réalisation des objectifs du projet. D'autres prestataires de services seront aussi mobilisés, dans le cadre d'appel d'offre.

Le rôle effectif de chacun des acteurs est précisé dans les paragraphes suivants.

Figure 6 : Montage institutionnel du projet



Comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet sera présidé par l'Aproca. Il comprendra les acteurs du projet : représentants des organisations nationales de producteurs et sociétés cotonnières, ainsi que les partenaires techniques du projet, Dagrís, FLO et Helvetas, notamment. L'Association cotonnière africaine (ACA) pourra être observatrice du comité de pilotage. Le bailleur principal, l'Agence française de développement, participera aux sessions du comité de pilotage. Si d'autres bailleurs de fonds participent au financement du projet, ils pourront participer également.

Selon les cas et en fonction de l'agenda et des sujets discutés, l'Aproca pourra décider de faire participer au comité de pilotage d'autres acteurs : porteurs d'autres initiatives similaires, ou partenaires techniques et financiers, ou encore organismes sous-régionaux –exemple l'UEMOA– ou des ministres de l'agriculture ou du commerce ou encore des négociants et industriels particulièrement impliqués dans le projet.

Le comité de pilotage se réunira 2 fois par an à Bamako. À cette occasion seront présentés l'avancement des principales activités du projet et les éventuelles difficultés, et les grandes orientations à prendre seront décidées.

L'Association des producteurs de coton africains (Aproca) : Maître d'Ouvrage

La maîtrise d'ouvrage générale du projet est assurée par l'Aproca. Elle délèguera sa maîtrise d'ouvrage sur la partie développement des marchés à Max Havelaar France et sur la partie production au niveau national aux interprofessions ou unions nationales ou sociétés cotonnières selon les pays, pour les actions spécifiques à chaque pays.

L'Aproca assumera les choix stratégiques au niveau sous-régional et coordonnera les activités entre les pays bénéficiaires du projet, ainsi qu'avec les différentes initiatives (BCI, CMA,...).

L'Aproca contractera une partie de la maîtrise d'œuvre aux partenaires techniques du projet que sont les opérateurs régionaux : Helvetas, Dagrís et FLO-PBU.

L'Aproca pilotera les activités de recherche appliquée à travers le « Comité d'orientation et de suivi au recherche » (voir paragraphe suivant) et coordonnera les décisions de ce comité avec les instituts de recherche nationaux.

Comité d'orientation et de suivi de la recherche

Le comité d'orientation et de suivi de la recherche (COSR) est l'organe qui contrôlera la recherche dans le cadre spécifique de ce projet. Il sera constitué de l'Aproca, des représentants des systèmes nationaux de recherche agricole (IER et IPR/IFRA Mali, Inera Burkina, Sodefitex Sénégal⁵¹, éventuellement IRAD Cameroun) et de leurs partenaires (CIRAD, KIT,...), des représentants des unions nationales de producteurs et des systèmes d'encadrement locaux (sociétés cotonnières principalement), et des opérateurs régionaux du projet (Dagrís, Helvetas). Enfin, le CORAF pourra être invité à ce comité à titre d'observateur.

L'idée est que la recherche réponde aux problématiques de terrain (producteurs principalement, mais aussi sociétés cotonnières), mais puisse aussi intégrer des innovations venant, soit d'autres programmes menés localement, soit d'autres parties du monde. Ainsi, un système de remonté des préoccupations des producteurs et des sociétés cotonnières sera mis en place.

Les activités qui lui seront demandées spécifiquement concerneront essentiellement le coton biologique et les cultures en rotation, mais un point d'avancée des travaux dans le domaine plus général de la culture du coton conventionnel sera fait à cette occasion (notamment les programmes soutenus par l'AFD).

Un premier comité de dimension stratégique se tiendra lors de la session de lancement du COSR, durant lequel un état de la capitalisation des connaissances sera présenté, de même qu'un état de la demande des producteurs en terme de besoin de recherche. Il en résultera la constitution participative d'un programme pluriannuel de recherche, précisant les différents résultats attendus (en réponses aux problèmes identifiés), les rôles de chaque institut de recherche et de leurs partenaires dans la réalisation du programme de recherche, ainsi que la conception dans les grandes lignes des protocoles (essais en stations et en milieu paysan) et les modalités et dispositifs de diffusions envisagés (fiches de vulgarisation ou d'itinéraires techniques, acteurs impliqués).

Par la suite, le COSR se réunira à la fréquence d'une session annuelle.

Interprofessions au niveau national : Maîtres d'ouvrage délégués

Sauf cas particulier, ce sont les interprofessions coton au niveau national qui auront la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la plupart des actions de la composante 1 « consolidation et extension du coton équitable et/ou bio-équitable ».

⁵¹ Au Sénégal, l'ISRA ne s'occupe pas de la recherche cotonnière, activité qui est déléguée à la Sodefitex

Elles assureront les choix stratégiques sur le niveau national (démarche d'extension, cadre d'exigences, organisation de l'encadrement des producteurs et de l'égrainage, structure des prix etc.), en concertation étroite avec l'Aproca, ainsi que la coordination entre les organisations de producteurs et les sociétés cotonnières.

Dans le cas où les interprofessions ne sont pas encore totalement constituées ou opérationnelles, une maîtrise d'ouvrage déléguée pourra être assurée soit par la société cotonnière ou l'union nationale des producteurs, selon les pays.

Organisations de producteurs et sociétés cotonnières : Maîtres d'oeuvre⁵²

Remarque : selon les pays et les types d'organisation, la répartition des rôles entre ces deux types d'acteurs peuvent varier ou encore évoluer entre le début et la fin du projet, c'est pourquoi elles ont été mises ensemble. Au début du projet cependant, une clarification de la répartition des rôles sera faite.

Les organisations faitière de producteurs et les sociétés cotonnières assurent la maîtrise d'œuvre nationale pour l'extension et la consolidation du coton équitable : encadrement technique pour l'appui à la production, le renforcement des capacités des groupements de producteurs, l'organisation de la commercialisation et contractent avec d'éventuels prestataires de services.

Dagris : opérateur régional

Forte de son expérience dans le cadre du premier projet équitable, l'unité de prestation de service de Dagris apportera un appui technique aux sociétés cotonnières et aux OP, dans le cadre du renforcement de leur capacité, et un appui à la coordination des activités en faveur d'une amélioration de la qualité de la fibre.

Cette unité apportera aussi un appui à l'Aproca pour l'établissement du système de suivi-évaluation du projet et la capitalisation des expériences. Enfin, elle pourra, de manière un peu plus large, effectuer des formations globales sur les marchés et les filières cotonnières dans le monde.

Helvetas : opérateur régional

Forte de son expérience dans le cadre du premier projet bio-équitable et de son réseau d'Agences dans plusieurs pays de la sous-région, Helvetas apportera un appui technique et un appui en conseil stratégique aux organisations de producteurs, sociétés cotonnières, et à l'Aproca pour les accompagner dans le développement de l'offre de coton biologique. Elle appuiera également à la capitalisation des expériences sur les systèmes de production en agriculture biologique, et facilitera les échanges entre les différents acteurs. De plus Helvetas facilitera le développement des débouchés au Nord pour le coton bio-équitable, en mobilisant ses partenaires commerciaux en partenariat avec Max Havelaar France chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée de la composante « marché ».

FLO – PBU (partie Sud) : opérateur régional

La « Producers business unit » (PBU) de FLO apporte un appui aux organisations de producteurs ciblé sur la formation et la compréhension des exigences du commerce équitable et l'identification des besoins d'appuis complémentaires nécessaires à l'obtention ou au maintien de la certification .

Elle le fait par le biais des « liaison officers » (LO), agents de terrain basés dans les pays de la sous-région qui apportent un appui de base, relayé ensuite par les structures locales de conseil (sociétés

⁵² Il est possible aussi, selon les pays que l'Union nationale des producteurs ou la société cotonnière ait la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la composante 1 (production), si l'interprofession n'est pas suffisamment opérationnelle pour en assumer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

cotonnières, faïtières d'organisations de producteurs, prestataires de services ...). Une collaboration étroite entre les LO et ces structures sera établie.

Actuellement, FLO – PBU ne dispose que d'un seul LO pour les zones cotonnières, basé à Bamako. Pour faire face à la croissance rapide de la charge de travail, 3 nouveaux agents seront recrutés. Au total les 4 LO seront mobilisés sur le projet de la façon suivante :

- **Mali** : en collaboration étroite avec SNV sur la base du partenariat FLO-SNV. Taux d'implication du LO sur le projet : 50%
- **Burkina Faso** : Un nouveau LO. Taux d'implication du LO sur le projet : 50%
- **Sénégal** : par le chargé d'appui nouvellement recruté basé à Dakar. Taux d'implication du LO sur le projet : 30%
- **Cameroun** : un nouveau LO. Taux d'implication du LO sur le projet : 70%

Max Havelaar France : maître d'ouvrage délégué (partie Nord)

Max Havelaar France aura la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la composante 3 du projet : « développement des marchés de produits textiles à base de cotons équitable et bio-équitable africains », compte tenu de l'expérience que cette organisation a acquise dans le cadre du premier projet (développement d'un réseau de partenaires techniques et commerciaux permettant le développement des débouchés), et du capital confiance établi avec les producteurs bénéficiaires.

Le marché actuel et potentiel du coton équitable et bio-équitable dépassant largement le seul marché français, la mise en œuvre de la composante 3 sera effectuée avec l'appui de différents partenaires.

Organisations du système FLO (partie Nord) : maîtres d'œuvre

Le système FLO est constitué :

- de la fédération internationale, elle-même composée, entre autres, d'une unité établissant les standards (FLO eV), d'une unité appuyant les producteurs et leurs organisations à comprendre les standards et s'y conformer (FLO PBU), et d'une unité indépendante (FLO CERT) qui inspecte les organisations de producteurs pour contrôler le respect des standards prescrits ;
- et des initiatives de labellisation nationales (Max Havelaar France, Suisse, Belgique, Pays-Bas, Fairtrade Foundation au Royaume Uni, Transfair en Allemagne, etc.). Ce sont ces dernières qui s'occupent du développement des marchés dans leurs pays respectifs.

Max Havelaar aura la maîtrise d'ouvrage déléguée pour mener cette composante et partagera la maîtrise d'œuvre avec les autres initiatives nationales de labellisation, ainsi que la fédération. Pour faciliter le développement des marchés à l'échelle Européenne, les initiatives nationales de labellisation ont prévu de créer un Comité des initiatives de labellisation pour la promotion du coton africain (CILPCA) afin de mutualiser un certain nombre d'activités (études de marché, élaboration de stratégies, informations, etc.).

Instituts de recherche : maîtres d'œuvre

Les instituts de recherche nationaux, en collaboration avec les instituts internationaux, seront chargés de la mise en œuvre des mandats du comité d'orientation et de suivi de la recherche.

5.5.2. Marchés et contractualisation

Les différents contrats à élaborer pour la réalisation du projet sont composés de :

- une **convention de financement** signée entre l'AFD et l'Aproca, maître d'ouvrage du projet ;
- des **conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée** (une par pays) signée entre l'Aproca et l'interprofession, la société cotonnière ou l'union nationale des producteurs de coton, selon le pays, pour la composante 1 ;
- Une **convention de maîtrise d'ouvrage déléguée** signée entre l'Aproca et Max Havelaar France, pour la composante 3 ;
- des **contrats opérateurs** à l'échelle régionale signés entre l'Aproca et les opérateurs principaux identifiés dans le projet (Dagris, Helvetas, FLO-PBU) ;
- suite aux décisions du « comité d'orientation et de suivi de la recherche » des **contrats de prestation de services** seront signés entre l'Aproca et les différents organismes de recherche ;
- dans chaque pays, pour des raisons de cohérence entre les actions des maîtres d'ouvrage délégués et celles des opérateurs régionaux, des **protocoles d'accord** seront signés (entre les maîtrises d'ouvrage déléguées nationales et les opérateurs régionaux) afin que les activités des opérateurs régionaux s'effectue en bonne coordination et supervision des maîtres d'ouvrages délégués ;
- Les maîtrises d'ouvrage déléguées signeront à leur tour des contrats de **maîtrise d'œuvre** avec les sociétés cotonnières, les organisations de producteurs (qui elles-mêmes peuvent avoir des contrats de prestations de services avec des prestataires), voire avec des prestataires de services, pour ce qui est de la composante 1. Pour ce qui est de la Composante 3, Max Havelaar France, signera des contrats de maîtrise d'œuvre avec le CILPCA et/ou les initiatives nationales de labellisation des différents pays européens ou d'Amérique du nord impliqués dans le marché du coton équitable, et avec d'autres opérateurs pouvant aider à la recherche de marchés sur le coton biologique (comme Helvetas), ou encore d'autres opérateurs susceptibles de favoriser les débouchés (Copaco, autres traders, etc.).

La conclusion de contrats régionaux d'opérateurs permettra d'assurer une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du projet tout en facilitant son suivi. En effet, cela permettra de mieux organiser l'assistance technique envisagée à l'échelle de la sous région (économies sur les coûts, mutualisation des appuis, et souplesse si un pays avance plus vite qu'un autre).

De plus, il est envisagé que les contrats régionaux d'opérateurs ainsi que le contrat de maîtrise d'ouvrage délégué avec Max Havelaar France prévoient dans la clause concernant les modalités de rémunération de ces opérateurs une partie fixe et une partie variable, fonction des réalisations obtenues en terme de volume de coton équitable ou bio-équitable vendu, rendement moyen, maîtrise des standards, nombre de producteurs concernés (indicateurs à définir). Ainsi, dans le cas d'un retournement de la dynamique de marché, de moindres efforts d'encadrement seront nécessaires justifiant l'annulation d'une partie de la subvention octroyée dans le cadre du projet.

5.6. Coût du projet et plan de financement

Le tableau ci-dessous retrace les coûts totaux du projet envisagé en millions d'euros par composante, ainsi que les sources de financements : subvention AFD et autofinancement.

Tableau 3 : Budget global du projet par composante

<i>Coût estimatif du projet</i>	<i>Montant en millions d'euros</i>	<i>% du coût total</i>	<i>Répartition du financement AFD en %</i>
Composante 1a : Production coton équitable	4.05	34%	
Autofinancement (producteurs, OP, sociétés cotonnières)	3.51		
Autofinancement FLO	0.11		
Subvention AFD	0.43		9%
Composante 1b : Production coton bio-équitable	5.09	43%	
Autofinancement (producteurs, OP, sociétés cotonnières)	3.34		
Subvention AFD	1.75		37%
Composante 2 : Coordination sous-régionale	1.93	16%	
Autofinancement Aproca	0.03		
Subvention AFD	1.90		40%
Composante 3 : Développement des marchés	0.62	5%	
Autofinancement FLO	0.22		
Subvention AFD	0.40		8%
Total budget (sans imprévus)	11.69	98%	
Total Autofinancement	7.21	61%	
Subvention AFD	4.48	38%	95%
Divers et imprévus (5% de la contribution AFD)	0.22	2%	5%
Total Budget	11.91	100%	
Dont total subvention AFD	4.70	39%	100%

Le coût total du projet sur cinq ans est évalué à 11,9 M €, dont 4,7 M € financés par l'AFD. Le solde de 7,2 M€ constitue la contribution des bénéficiaires : producteurs, organisations de producteurs et sociétés cotonnières, Aproca et FLO.

Les montants totaux ont été estimés dans l'objectif d'atteindre des résultats significatifs sur ces sous filières, en terme (i) de création d'une capacité d'offre conséquente pour que l'Afrique pèse sur ces créneaux de marché et d'entretien de la dynamique de la demande ; et aussi en terme (ii) d'effet structurant permettant la création d'un cadre visant à assurer une plus grande efficacité des différentes initiatives de labellisation qui fleurissent, et la maximisation des effets induits positifs sur l'ensemble de la filière. C'est à ce titre, et dans ces conditions, que l'AFD a envisagé d'apporter une subvention conséquente pour ce projet.

La subvention accordée par l'AFD servira au financement de la phase de développement (investissements initiaux, coûts d'accompagnement nécessaires, et appui transitoire au fonctionnement), et en particulier pour le coton biologique qui requiert une expertise technique particulière.

L'autonomisation des sous-filières concernées est envisagée, dès que le volume atteindra un seuil critique suffisant, permettant à la fois, l'internalisation de ses propres coûts et le financement d'une certaine dynamique de croissance. Ainsi, l'autofinancement par les acteurs bénéficiaires du projet (producteurs, organisations de producteurs, Aproca et FLO) sera progressif, et permettra au terme des 5 années du projet une autonomie financière de ces sous filières. Les contributions reposeront à l'aval sur les redevances sur le label perçues par FLO lors de la vente des produits textiles labellisés équitables ou bio-équitables, et à l'amont sur une ponction d'une partie des gains de revenus supplémentaires engendrés par la commercialisation de coton certifié équitable et bio-équitable (ponction sur une partie des primes au niveau des producteurs et des organisations de producteurs, et sur la vente de la fibre au niveau des sociétés cotonnières).

Toutefois, au-delà des montants estimés pour parvenir aux résultats escomptés ci-dessus mentionnés, une extension de l'offre et une plus grande dynamisation de la demande sont largement possibles. Ainsi des contributions supplémentaires éventuelles d'autres bailleurs de fonds permettraient d'étendre l'offre au-delà des objectifs fixés dans ce projet, dans le cadre d'un programme plus large.

A ce titre, lors de contacts informels, l'AFD a pu noter l'intérêt du CDE (notamment pour appuyer le développement aval de ces filières en maximisant la valeur ajoutée sur le continent africain) et d'ICCO (organisme de coopération néerlandais) pour financer le développement de ces filières, sans toutefois d'engagement de leur part à ce stade.

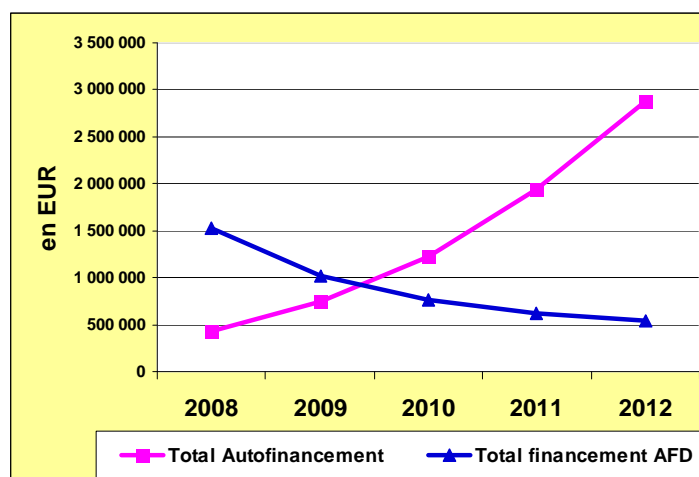
Le calendrier prévisionnel de dépenses est présenté ci-dessous :

Tableau 4 : Calendrier prévisionnel de dépenses

Budget AFD (millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Composante 1a: Production coton équitable	0.27	0.06	0.05	0.33	0.20	0.43
Composante 1b: Production coton bio-équitable	0.70	0.44	0.28	0.18	0.16	1.75
Composante 2: Coordination sous-régionale	0.44	0.41	0.37	0.35	0.33	1.90
Composante 3: Développement des marchés	0.12	0.11	0.07	0.06	0.03	0.40
Contribution AFD (hors imprévus)	1.53	1.02	0.77	0.62	0.54	4.48
Divers imprévus (5%)	0.08	0.05	0.04	0.03	0.02	0.22
Contribution totale AFD	1.60	1.07	0.80	0.65	0.56	4.70

La contribution de l'AFD est plus forte au démarrage du projet. Au fil des années la part du budget autofinancée est de plus en plus importante comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 7 : Évolution de la contribution AFD et de la part d'autofinancement



6. ÉVALUATION DES EFFETS ET IMPACTS DU PROJET

6.1. Aspects techniques, commerciaux et financiers

6.1.1. Aspects techniques

Sur le plan technique, le projet bénéficiera des expériences acquises par les acteurs des pays concernés par les projets pilotes qui ont lancé entre 2004 et 2007 le développement du coton équitable, biologique et bio-équitable.

La coordination sous régionale des activités envisagées dans le futur projet au niveau de l'Aproca, en lien avec ses démembrements dans les différents pays (correspondants Aproca au niveau des plateformes pays dans les faîtières d'organisations de producteurs de coton), permettra une meilleure harmonisation et un partage adéquat des expériences et garantira une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs visés par le projet.

Le projet devrait permettre d'impacter efficacement :

- le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ;
- le développement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Aproca ;
- une relation plus étroite des producteurs avec les systèmes nationaux de recherche agricole ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des organisations du système FLO et des relations institutionnelles entre ces organisations, au travers de la filière coton textile équitable
- le renforcement des capacités opérationnelles d'Helvetas sur le terrain pour l'appui technique à la production de coton biologique, permettant notamment un changement d'échelle pour la production de coton biologique

Au total, le projet devrait permettre, au travers des activités mises en œuvre :

- d'améliorer la productivité, diversification des risques, la rentabilité économique, et durabilité des exploitations du système coton et de la filière coton en général ;
- d'améliorer substantiellement le niveau de revenu des producteurs de coton certifiés ;
- d'améliorer la compétitivité globale de la filière coton.

6.1.2. Aspects commerciaux

Sur le plan commercial, le projet contribuera à placer l'Afrique comme un acteur majeur sur les marchés du coton équitable et bio-équitable et, au-delà à renforcer l'attractivité des opérateurs commerciaux du coton sur le marché mondial, grâce aux bénéfices de la promotion qui aura été faite sur la qualité intrinsèque de la fibre de coton, des hommes qui la produisent et de leur mode de production durables.

Au-delà des volumes vendus en équitable et bio-équitable, le programme permettra au coton africain d'améliorer son image auprès des acheteurs directs (filateurs) que des consommateurs. L'utilisation d'une charte qualité (voir annexe) permet de travailler sur ces aspects.

6.1.3. Rentabilité financière du projet

La rentabilité financière de ce projet est très bonne. En effet, pour un investissement global de 4,7 millions d'Euros d'aide publique, la seule composante équitable génère sur les 5 années du projet plus

de 64 millions d'Euros de revenus bruts supplémentaires chez les producteurs certifiés et leurs organisations (voir infra : effets économiques du projet), comparativement à la situation sans projet (ie vente du coton graine au prix conventionnel).

La subvention de 4,7 millions d'Euros apportée pour les 5 années du projet, représente un investissement qui équivaut à un soutien sur la période de 1 US cents/ livre de coton fibre (sur les 150 000 tonnes de coton fibre produit en équitable sur les 5 ans) ou encore équivalent à 10 FCFA / kg de coton graine.

6.2. Impact économique du projet

Les gains économiques générés par le projet sont tout-à-fait significatifs. Ils peuvent se mesurer en terme de revenus supplémentaires dégagés pour les producteurs certifiés (en comparaison aux producteurs de coton non certifiés), pour les sociétés cotonnières, et en chiffre d'affaire pour les industriels du textile commercialisant des produits à base de coton équitable ou bio-équitable.

Pour mémoire, à titre d'ordre de grandeur, rappelons qu'au Mali pour 300 000 tonnes de coton graine conventionnel produit (estimation campagne 2007/08), payé 160 FCFA/kg au producteur, les revenus bruts distribués aux producteurs s'élèvent à 73 MEUR. Ainsi, même à l'échelle de 5 pays, le projet génère des gains économiques significatifs pour les producteurs.

Revenus supplémentaires pour les producteurs certifiés équitables

Rappelons que les standards incluent un « prix minimum » du coton équitable versé aux producteurs, et une « prime de développement » versée à leurs organisations. Ces dernières sont calculées de manière à permettre aux producteurs de vivre décemment de leur production, et la « prime de développement » permet aux organisations de producteurs de disposer de fonds permettant de réaliser des investissements sociaux importants (école, centre de santé, magasin de stockage, forage...), améliorant les conditions de vie du village.

Ainsi, en comparaison aux conditions financières prévalant sur la filière coton conventionnelle, le prix minimum fixé par FLO est très attractif dans la conjoncture actuelle : 238 FCFA le kg de coton graine équitable, auxquels s'ajoutent une prime de 34 FCFA/kg pour l'organisation de producteurs, à comparer aux 160 FCFA/kg de coton graine conventionnel au Mali ou encore 145 FCFA/kg au Burkina Faso. Ainsi, en retenant la référence de 160 FCFA/kg de coton graine conventionnel, le prix du kg de coton graine équitable est de 70% supérieur, et le revenu est de 70% supérieur en comparaison à la vente sur la filière conventionnelle.

Tableau 5 : Revenus bruts supplémentaires générés par le coton équitable

Prix du coton-graine conventionnel	160 FCFA/kg
Prix du coton-graine équitable	238 FCFA/kg
Prime équitable pour l'organisation de producteur	34 FCFA/kg
Production coton graine équitable (2008-2012)	377 000 tonnes
Revenus bruts supplémentaires pour les producteurs	29 406 Mio. FCFA
Revenus bruts supplémentaires pour les organisations	12 818 Mio. FCFA
Total revenus bruts supplémentaires équitable	42 224 Mio. FCFA
Revenus bruts supplémentaires pour les producteurs	44.8 Mio. Euros
Revenus bruts supplémentaires pour les organisations	19.5 Mio. Euros
Total revenus bruts supplémentaires équitable	64.4 Mio. Euros
% revenu supplémentaire équitable / conventionnel	70%

Au total, le projet permet de dégager un gain économique (revenus bruts supplémentaires⁵³) de 64 millions d'euros pour les producteurs de coton équitable et leurs organisations sur la période du projet (2008-2012), pour un total de 150 000 tonnes de fibres équitables produites dans la sous-région, ou encore 24 Millions d'euros sur la dernière année du projet pour 55 000 tonnes de fibres produites.

Revenus supplémentaires pour les producteurs certifiés bio-équitables

Pour la composante spécifique au coton bio-équitable, l'estimation des revenus supplémentaires est plus complexe, compte tenu du changement du système de production. Ainsi la comparaison se fait en terme de revenu net⁵⁴ (car il y a une réduction des coûts d'intrants dans le cas de la production de coton biologique). Rappelons que le prix minimum pour le coton bio-équitable est de 272 FCFA/kg de coton graine auquel s'ajoute une prime de développement de 34 FCFA/kg pour l'organisation.

Ainsi, en comparaison aux revenus nets des producteurs du coton conventionnel, les producteurs de coton bio-équitable et leurs organisations bénéficient de revenus nets additionnels de 8,8 millions d'euros sur la période (2008-2012) pour un total de 19 000 tonnes de fibres bio-équitables produites, ou encore de 4,4 millions d'euros sur la dernière année du projet pour 8 600 tonnes de fibres.

Tableau 6 : Revenus nets supplémentaires générés par le coton bio-équitable

Comparaison de revenu	2008	2009	2010	2011	2012
Pour les producteurs					
Nombre de paysans bio-équitable	4 700	10 100	17 600	27 300	39 200
Superficies coton moyens (ha)	0,54	0,66	0,71	0,76	0,82
Superficies coton total (ha)	2 526	6 666	12 496	20 839	32 013
Coton fibre bio-équitable (tonnes)	613	1 590	3 170	5 449	8 624
Conventionnel					
Rendement (kg/ha)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Prix (FCFA/kg)	160	160	160	160	160
Coûts de production (FCFA/ha)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Revenu net (FCFA/ha)	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Bio-équitable					
Rendement (kg/ha)	475	524	567	610	652
Prix (FCFA/kg)	272	272	272	272	272
Coûts de production (FCFA/ha)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Revenu net (FCFA/ha)	109 200	122 528	134 133	145 920	157 253
Augmentation de revenu (%)	21%	36%	49%	62%	75%
Revenu supplémentaire (CFCA)	48 504 000	216 831 648	551 490 133	1 165 316 880	2 153 003 378
Revenu supplémentaire (EUR)	74 052	331 041	841 970	1 779 110	3 287 028
Total revenu supplémentaire sur la période 2008-2012 (EUR)	6 313 200				
Pour les organisations de producteurs					
Revenu supplémentaire (CFCA)	52 071 000	135 129 600	269 466 320	463 155 480	733 012 800
Revenu supplémentaire (EUR)	79 498	206 305	411 399	707 108	1 119 104
Total revenu supplémentaire sur la période 2008-2012 (EUR)	2 523 413				
Total pour les producteurs et les organisations de producteurs de coton bio équitable					
Total revenu supplémentaire sur la période 2008-2012 (EUR)	8 836 613				

⁵³ Non compris coûts de certification et contribution des producteurs aux coûts d'encadrement de la sous filière

⁵⁴ Non compris coûts de certification et contribution des producteurs aux coûts d'encadrement de la sous filière

Revenus supplémentaires pour les sociétés cotonnières

Concernant les sociétés cotonnières, le projet apporte aussi des avantages financiers. Les prix actuels, sur le marché mondial conventionnel ne suffisent pas à couvrir les coûts de revient des sociétés cotonnières, compte tenu du cours très élevé de l'EUR/USD et donc du FCFA/USD. En revanche, l'agrément des sociétés cotonnières égrenant le coton équitable et bio-équitable est assorti d'un prix minimum agréé de la fibre équitable et bio-équitable, qui permet de couvrir les coûts supplémentaires de ces filières par rapport à celle du coton conventionnel (prix plus élevés aux producteurs, coûts de certification, et coûts d'encadrement plus élevé), et de dégager un bénéfice.

Ainsi, dans le contexte actuel, les sociétés cotonnières dégageraient une marge supplémentaire (par rapport au coton conventionnel) de 8 millions d'euros sur la période du projet (2008-2012) pour un total de 150 000 tonnes de fibres équitables et 19 000 tonnes de fibres bio-équitables vendues, ou encore de 3 millions d'euros sur la dernière année du projet pour 55 000 tonnes de fibres équitables et 8 600 tonnes de fibres bio-équitable vendues, et ceci sans tenir compte du prix de vente effectif du coton équitable et bio-équitable qui peut être supérieur au prix minimum agréé, dans un contexte de tension d'offre.

De plus, les effets indirects, notamment sur le retour de certains traders sur l'origine africaine, induits par la promotion effectuée sur le coton équitable et bio-équitable africain, peut se traduire par une surcote de l'origine africaine par rapport au marché mondial.

Tableau 7 : Marge additionnelle pour les sociétés cotonnières

Comparaison des structures de prix			Conventionnel	Equitable	Bio-équitable
FOB (FCFA/ kg fibre)	FCFA/kg	fibre	639	958	1100
cents /lb	cents/lb	fibre	70	102	117
EUR/USD	EUR/\$	fibre	1,47	1,47	1,47
FOB (€/kg)	€/kg	fibre	0,97	1,46	1,68
marge société cotonnière (en comparaison au coton conventionnel)	FCFA/kg		0	33	12
coûts /kg coton fibre	CFA/kg		386	672	836
<i>taux d'égrenage</i>	CFA/kg	<i>fibre/coton graine</i>	41%	41%	41%
coûts coton graine et encadrement et certification supplémentaires/ kg coton graine	FCFA/kg	coton graine	160	278	346
Prélèvement pour coûts d'encadrement/certification supplémentaires	CFA/kg	coton graine	0	6	40
prix au producteur (yc OP) / kg coton graine	FCFA/kg	coton graine	160	272	306
marge supplémentaire sur 55 000 tonnes fibres équitables et 8 600 tonnes fibres bio-équitable en 2012 (FCFA)	FCFA	coton graine		1 836 372 108	102 747 661
marge en EUR				2 799 531	156 638
volume de coton fibre	tonnes	coton graine		55 000	8 600
marge supplémentaire sur les volumes produits sur la période 2008-2012	FCFA/kg	coton graine		5 008 287 566	227 000 646
marge en EUR				7 635 085	346 060
volume de coton fibre	CFA/kg	coton graine		150 000	19 000

Chiffre d'affaire supplémentaire pour les industriels du secteur textile

Sur la base du calcul d'équivalent t-shirt du coton fibre équitable produit, il est estimé un chiffre d'affaire de 1,6 milliard d'euros sur la période du projet ou encore de 393 MEUR sur la dernière année du projet. Notons que ce chiffre est une estimation prudente, car le coton fibre équitable produit peut être bien mieux valorisé s'il est utilisé dans d'autres produits textiles plus élaborés.

6.3. Impact environnemental et social du projet

6.3.1. impact environnemental

Les standards du commerce équitable consacrent une partie importante à l'amélioration de l'effet des pratiques agricoles sur l'environnement (avec des effets encore plus marqués pour ce qui concerne l'agriculture biologique). Ces meilleures pratiques aussi bien au niveau de la parcelle (fertilité des sols, lutte anti-érosive, pratiques de lutte intégrée), de l'exploitation (meilleure gestion des pesticides, rotations améliorées), que du terroir (lutte contre les feux de brousse, gestion de la fumure organique, etc.) seront appliqués au niveau des groupements certifiés, mais pourront aussi être diffusés à l'ensemble des organisations de producteurs, par le biais des faïtières.

De plus, les innovations du bio en matière de protection phytosanitaire peuvent aussi être testées dans le cadre de la culture conventionnelle, surtout à une période où les prix d'achat baissent alors que celui des intrants chimiques augmente. Enfin, l'agriculture biologique, introduite par le biais du coton, améliore la séquestration du carbone dans le sol, ce qui a un effet sur le réchauffement climatique. Enfin, elle permet une meilleure résistance des cultures au stress hydrique, et contribue en ce sens à l'établissement de référentiels techniques et de gestion de l'exploitation à même de répondre à l'enjeu de l'adaptation de l'agriculture sahélienne au réchauffement climatique.

6.3.2. impact social

Les réalisations sociales financées à partir de la prime équitable perçues par les organisations de producteurs (écoles, magasins, centres de santé, puits, etc.) améliorent la vie quotidienne des ménages et permet aussi de renforcer la cohésion sociale au niveau des villages.

Une meilleure intégration des femmes dans les organisations de producteurs est un des critères de progrès inscrit dans les standards de l'équitable. À ce titre, c'est un outil fort pour promouvoir l'égalité homme-femme. Les actions menées sur ce thème dans les premières phases seront d'autant plus renforcées que les inspecteurs de FLO ne manquent pas de demander des comptes à ce sujet lors des contrôles annuels.

Pour le cas spécifique du coton bio-équitable, ce type d'agriculture favorise très nettement les femmes, du fait de l'absence de manipulation d'intrants chimiques, de la possibilité de commencer avec des petites surfaces, etc.

6.4. Pérennité du projet

6.4.1. durabilité financière du projet

Sur le principe, le projet a été conçu de façon à ce qu'au terme des 5 années du projet les deux sous-filières coton équitable et bio-équitable soient autonomes financièrement.

Le projet envisage d'établir des sous-filières équitable et bio-équitable dans les filières coton conventionnel existantes qui, après un investissement initial, peuvent se maintenir, voire assumer une certaine croissance sans subventions extérieures. L'intégration progressive des coûts d'encadrement et de certification dans la structure du prix permet de couvrir tous ces coûts dès la 5e année du projet. Ainsi, la subvention accordée par l'AFD finance les coûts de développement jusqu'au point mort, et l'accompagnement initial nécessaire pour développer les capacités des acteurs locaux (investissements initiaux, coûts d'accompagnement nécessaires, et appui transitoire au fonctionnement), cf graphe ci-dessous.

Techniquement, les modalités de mobilisation de la part locale sont prévues d'être élaborées au démarrage du projet, dans le cadre de négociations interprofessionnelles, pays par pays et harmonisée avec l'intervention de l'Aproca.

La mobilisation de l'autofinancement local (par les producteurs, les OP et les sociétés cotonnières) a fait l'objet de discussions lors des échanges sur l'étude de faisabilité avec les bénéficiaires. Ces derniers ont émis un accord de principe sur leur contribution à l'autofinancement progressif des sous-filières coton équitable et coton bio-équitable, à l'occasion de la réunion du bureau de l'Aproca, et les modalités précises pour la mobilisation des contributions sont prévues d'être élaborées au démarrage du projet, dans le cadre de négociations interprofessionnelles, pays par pays, harmonisée avec l'intervention de l'Aproca. Notons que la contribution effective des bénéficiaires à l'autonomisation de ces filières est une condition retenue par l'AFD comme engagement particulier au versement de sa subvention.

A ce stade l'étude de faisabilité a fait les propositions suivantes qui permettraient à ces deux-sous-filières, d'atteindre l'autofinancement au terme des 5 années du projet. Les contributions pourraient provenir des prélèvements sur les primes équitables et bio-équitables (pour les producteurs et leurs organisations), sur la vente des fibres équitables et bio-équitables pour les sociétés cotonnières, et sur les redevances perçues par FLO sur la vente des produits textiles utilisant le label. Plus précisément, environ 50 FCFA/kg de coton graine bio-équitable doivent être prélevés pour financer les surcoûts d'encadrement et de certification du coton biologique (40 FCFA par la société cotonnière et 10 FCFA par les producteurs et les OP) et 15 FCFA /kg de coton fibre équitable doivent être prélevés pour financer les surcoûts d'encadrement et de certification du coton équitable.

Par ailleurs, il a été envisagé d'isoler la trésorerie liée au fonctionnement de la filière équitable et bio-équitable (paiement des producteurs de coton équitable et bio-équitable, frais d'encadrement spécifiques,...) de la trésorerie globale des sociétés cotonnières pour garantir le bon fonctionnement de ces sous-filières, dans un contexte où les sociétés cotonnières rencontrent de gros problèmes de trésorerie.

6.4.2. durabilité technique et institutionnelle

Au-delà de la durabilité financière, la durabilité des filières équitable et bio-équitable au niveau technique et de fonctionnement institutionnel est escomptée au terme du projet : les unions nationales apportent des appuis spécifiques aux organisations de producteurs certifiées et disposent d'une stratégie pour ces sous-filières, l'amélioration des pratiques au niveau des organisations de producteurs comme des exploitations perdurent car elles y trouvent un intérêt, (meilleure gestion, durabilité environnementale, pratiques agricoles améliorées, développement social), la dynamique interprofessionnelle est améliorée, les encadreurs des sociétés cotonnières passent petit à petit à un rôle de conseiller et leur travail est valorisé, l'Aproca, les unions nationales de producteurs et les sociétés cotonnières sont renforcées dans leur rôle d'interlocuteurs professionnels pour les industriels textiles voulant établir des relations commerciales durables, un cadre minimal d'intervention fonctionnel est établi pour l'accueil et l'intégration éventuelle d'autres initiatives de labellisation, l'Aproca est renforcée dans son rôle de coordination, d'information et d'appui aux plates-formes nationales, et dans son rôle de lobby relatif aux négociations commerciales auprès des pouvoirs publics et industriels du secteur, les relations avec les opérateurs de marché à l'aval se poursuivent de manière autonome. Enfin, les relations institutionnelles et opérationnelles entre les organisations du système FLO et leurs partenaires sur le terrain, à l'aval comme à l'amont, sont renforcées.

6.5. Risques du projet et hypothèses critiques

Un certain nombre de difficultés ont été identifiées :

- Les organisations de producteurs sont encore pour la plupart jeunes et n'ont pas toutes l'expérience et le professionnalisme pour gérer tous les problèmes complexes liés à la certification équitable et tout ce qu'elle entraîne.
- De même, l'Aproca n'est pas encore totalement opérationnelle, même si elle reçoit, en plus de ce projet, de nombreux appuis (Icco, Oxfam, FSP, etc.), pour gérer de nombreux programmes.
- La multiplication des initiatives ou tout simplement la volonté d'un nombre trop important de groupements de rentrer dans la démarche équitable ou bio-équitable peut amener des tensions voire des divisions, même dans les organisations fortes. Il n'est pas exclus non plus de voir des projets localisés vouloir créer des organisations dissidentes, surtout dans le contexte difficile que connaissent actuellement les filières. Sur ce même sujet la capacité de l'Aproca à gérer l'extension de manière équitable entre les pays, les zones et les organisations de producteurs jouera sur sa crédibilité auprès de ses membres et de ses partenaires.
- La certification des filières est un outil de développement et doit être promue. Néanmoins cela implique aussi un risque de « dé-certification » d'un grand nombre de producteurs du fait d'un seul groupement. Des mesures sont à l'étude avec FLO dans le cadre d'une révision prévue des modes de certification pour limiter ces risques, mais en attendant qu'elles puissent être effectives, le risque demeure.
- Au niveau de la partie « coton biologique », les risques, soit d'une mauvaise maîtrise des techniques, soit d'échanges de coton sont réels. Même s'ils sont bien contrôlés par les inspections, les comptages ou le système de contrôle interne, ils ne manqueront pas de se poser dans un contexte où la grande différence des prix d'achat du coton-graine peut créer des tentations.
- La culture biologique a besoin de grandes quantités de matière organique pour maintenir la fertilité des sols. Malgré l'engagement fort du projet sur cette thématique, la disponibilité en biomasse peut être un facteur limitant au développement de ce type d'agriculture.
- Le développement de la production de cotons équitable et bio-équitable dans d'autres parties du monde peut amener une forte concurrence au coton africain sur ces marchés. Cela est d'autant plus vrai que les filières industrielles textiles sont quasiment inexistantes en Afrique, donnant un avantage comparatif en termes de coûts de transaction, en particulier au coton indien.
- Dans le même ordre d'idées, une croissance insuffisante des ventes sur les marchés de l'équitable peut limiter l'entrée de nouveaux producteurs dans ces sous-filières.
- Il n'est pas impossible qu'au fur et à mesure de la croissance et de la notoriété du commerce équitable, se développent également des initiatives visant à dénoncer cette démarche. L'avenir du commerce équitable dépend également de la capacité des acteurs à gérer ce type de crise.
- L'engagement des sociétés cotonnières, au minimum pour l'égrenage, est pour le moment un acquis. Il n'en reste pas moins que les privatisations, par exemple au Mali, peuvent amener de nouveaux acteurs qu'il faudra convaincre que participer au développement du coton équitable est un atout pour eux.

- Mais le plus grand risque reste lié à la situation très délicate du secteur cotonnier africain et à son avenir. Il est clair que le commerce équitable ne peut s'envisager que dans des filières vivantes et sa réussite reste subordonnée au maintien du tissu agro-industriel tissé depuis près de 60 ans en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Toutefois, l'ensemble des activités prévues dans le cadre du projet visent à réduire les risques identifiés ci-dessus. De plus, le dispositif de suivi-évaluation, les audits annuels qui seront effectués sur le projet, ainsi que les missions de supervision de l'AFD permettront de s'assurer de la bonne réalisation du projet.

ANNEXES

A 1bis : Synthèse du cadre logique du projet

A 2bis : Synthèse des coûts du projet

A 3bis : Organigramme du montage institutionnel du projet

A 4bis : Plan de production par pays

A 5bis : Fiches signalétiques des principaux intervenants du projet

A 6bis : Les standards « équitable » et « biologique » pour le coton

A 7bis : Les enjeux environnementaux du développement des cultures biologiques en
Afrique

A 8bis : Exemple de charte qualité

A 9bis : Perspectives du marché du coton équitable et bio-équitable